

RAPPORT FINANCIER 2009

Solidarité et responsabilité au cœur des territoires

SOMMAIRE

Chapitre 1 :	page 03
Les Comptes sociaux et Notes Annexes	
Rapport de Gestion	page 04
Bilan au 31 Décembre 2009	page 10
Hors-bilan au 31 Décembre 2009	page 12
Compte de Résultat au 31 Décembre 2009	page 13
Notes Annexes aux Comptes sociaux	page 15
- Note 1 : Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice	page 15
- Note 2 : Principes et méthodes comptables	page 16
- Note 3 à Note 9 : Informations relatives à l'actif du bilan	page 24
- Note 10 à Note 19 : Informations relatives au passif du bilan	page 33
- Note 20 à Note 23 : Hors bilan	page 41
- Note 24 à Note 37 : Informations sur le compte de résultat	page 46
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 53
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	page 55
Chapitre 2 :	page 57
Les Comptes Consolidés aux normes IFRS	
Cadre Général	page 59
Etats Financiers Consolidés au 31 Décembre 2009	page 62
Notes Annexes aux Etats Financiers	page 70
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	page 126
Chapitre 3 :	page 129
Résolutions Présentées à l'Assemblée Générale	

Chapitre 1 :

Les Comptes Sociaux et Notes Annexes

CONTEXTE ECONOMIQUE & FINANCIER

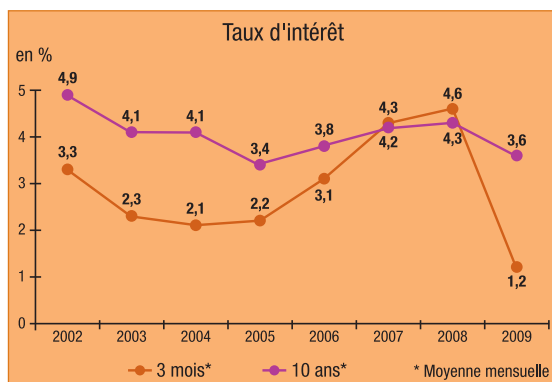
Après une année 2008 dominée par la crise financière, 2009 a vu s'installer la première vraie crise de la mondialisation.

L'ensemble des économies mondiales a été touché par un contexte fortement récessif, qui a poussé Etats et Banques centrales à prendre des mesures exceptionnelles.

La réponse mise en place par les Etats à travers les différents plans de soutien et/ou de relance a permis d'amortir en partie le choc de la récession, mais au prix d'une envolée des déficits publics.

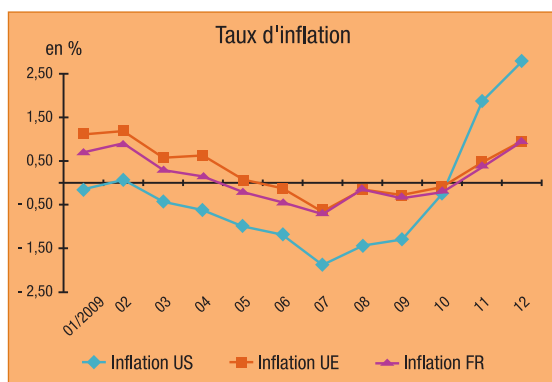
L'incontournable nécessité de réduction de l'endettement des pays restera durablement un sujet de préoccupation dans les années à venir.

Du côté des Banques centrales, la mise en place de politiques monétaires très accommodantes, accompagnée d'un arsenal de mesures dites non-conventionnelles, a également contribué à soutenir le financement de l'économie mondiale.



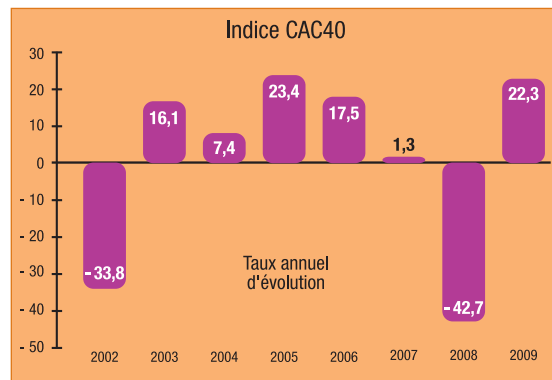
Ainsi, les taux d'intérêt se situent à des niveaux historiquement bas : le niveau annuel moyen de l'Euribor 3 mois ressort à 1,2 % en zone euro, et l'année 2009 s'est terminée sur un niveau de 0,7 %.

Ces différentes mesures ont incontestablement permis d'éviter "le pire", mais elles n'ont pu enrayer le ralentissement général de la croissance économique.



Dans ce contexte les chiffres d'inflation des principaux pays développés se sont tous situés en zone négative au cours de l'année 2009, alimentant la crainte d'une spirale déflationniste, chassée seulement en fin d'année avec l'amélioration des perspectives de croissance.

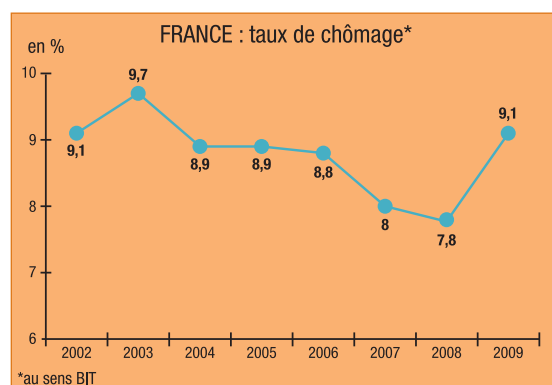
Faisant suite à une année noire en 2008 (pour mémoire, ce fut la pire depuis 1931 !), les bourses mondiales se sont redressées sur l'ensemble de l'année 2009.



Après un premier trimestre catastrophique (-10 %) s'inscrivant dans le prolongement de 2008, le CAC 40 a fini l'exercice proche des 4 000 points, soit une progression de 22,3 % sur l'année.

Le marché du travail mondial a été profondément affecté en 2009, avec une remontée violente du chômage jusqu'en mai, puis une poursuite plus modérée mais bien réelle des destructions d'emplois.

Ce sont les Etats-Unis, l'Espagne et l'Irlande qui ont payé le plus lourd tribut social en enregistrant des taux de chômage qui ont quasiment doublé en un an.



En France, le taux de chômage est passé de 7,8 % à 9,1 % sur l'année, effaçant ainsi 5 années de baisse régulière pour revenir à son niveau de 2002.

A l'heure où s'ouvre l'année 2010, les incertitudes demeurent nombreuses : les plans de soutien devraient s'alléger progressivement ; les politiques monétaires devraient revenir vers des situations plus connues à la fois en terme de niveau de taux et de nature d'interventions ; le chômage est plutôt attendu en hausse ce qui ne manquera pas de freiner la reprise de la consommation ; l'endettement des Etats constitue un défi pour l'avenir, d'autant plus que les marchés financiers dans leur ensemble n'ont pas encore totalement effacé les stigmates de la crise financière.

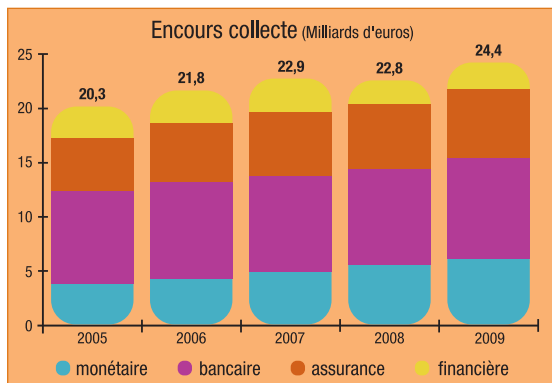
S'il est possible de raisonnablement espérer un retour à une croissance positive de l'économie mondiale en 2010, cette année risque cependant d'être encore assez chaotique.

ANALYSE DE L'ACTIVITE

L'activité de l'année 2009 a été marquée par deux périodes très distinctes : un premier quadrimestre caractérisé par un niveau d'activité particulièrement bas, prolongeant ainsi les derniers mois moroses de l'exercice 2008 ; puis, à compter des mois d'avril - mai, un redressement régulier du niveau d'activité, l'année s'étant terminée avec des chiffres mensuels de très bonne facture.

COLLECTE

Au 31 décembre 2009, l'encours total de collecte géré par le Crédit agricole Centre-est s'élève ainsi à 24,4 milliards d'euros, en hausse de 7,3 % sur l'exercice (après une baisse de 0,4 % enregistrée en 2008).



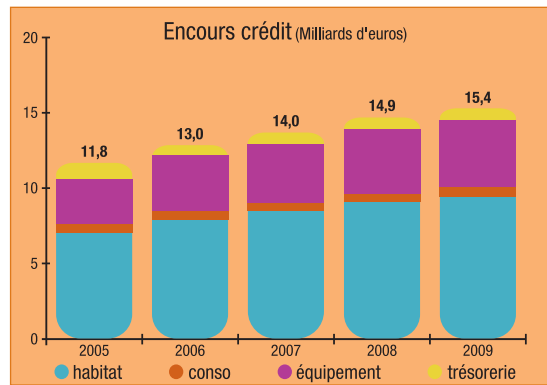
Dans un contexte de marché boursier orienté à la hausse à partir d'avril 2009, l'encours d'épargne tierce (8,8 milliards au total) a progressé de 7,3 %, grâce à l'attrait retrouvé de l'épargne assurance et à l'appréciation des valeurs mobilières.

Les encours d'épargne bancaire s'élèvent à 9,5 milliards d'euros, en hausse de 6 %. L'épargne logement dans son ensemble connaît une croissance positive de ses encours, et la généralisation de la distribution du Livret A à compter du 1^{er} janvier a permis d'enregistrer un flux net de collecte de 400 millions d'euros sur l'exercice.

Enfin, malgré la baisse des taux courts, la collecte monétaire est restée très dynamique, les encours en fin d'année affichant une progression de 23,4 %.

CRÉDIT

L'encours total de crédits s'élève à 15,4 milliards d'euros, soit une hausse annuelle de 4,3 %, conforme aux engagements pris vis-à-vis des Pouvoirs publics.



Le montant total des concours injectés dans l'économie régionale par le Crédit agricole Centre-est est supérieur à 2,8 milliards d'euros, contre 3 milliards en 2008. C'est le ralentissement de la demande, très marqué au cours du premier quadrimestre, qui explique cet écart entre les deux exercices.

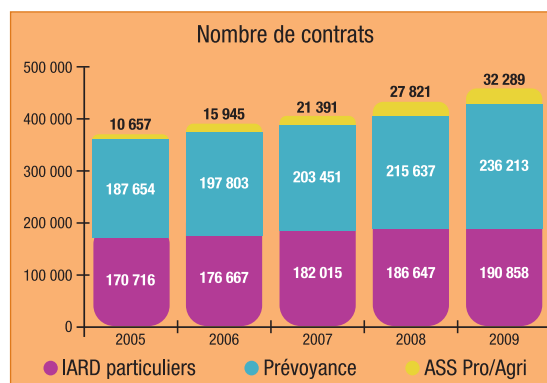
Les crédits à la consommation poursuivent leur croissance (+14,4 %) alors que l'activité Habitat marque le pas, suivant ainsi les courbes d'évolution du volume de transactions immobilières.

Le Crédit agricole Centre-est a par ailleurs distribué près de 955 millions d'euros de crédits Equipement, dont plus de 230 aux Collectivités locales. Ces chiffres, très proches de ceux de 2008, traduisent la bonne santé financière du Crédit agricole Centre-est qui a continué tout au long de l'année à jouer son rôle de premier financeur de l'économie régionale.

ASSURANCES ET SERVICES

La distribution des services bancaires a connu une nouvelle progression : croissance d'environ 3 200 cartes bancaires (lancement de la Carte Mozaic M6, Oscar 2009 de la carte innovante) et de 7 300 comptes services.

Dans le domaine de l'assurance des particuliers, le parc de contrats IARD s'est accru de 2,3 % et atteint désormais 190 858 unités. Le nombre de contrats de prévoyance a progressé de 9,5 %, grâce au développement de la Garantie Obsèques et à la nouvelle gamme de Garantie des Accidents de la Vie.



Sur le marché des professionnels, la croissance s'est avérée encore plus forte, avec une progression du portefeuille supérieure à 16 %.

CLIENTS

Plus de 50 000 nouveaux clients ont rejoint le Crédit agricole Centre-est en 2009, portant à plus de 1,18 million le total de clients nous faisant confiance.

Avec 2 nouvelles ouvertures d'agences sur l'année, et le lancement d'une agence dédiée aux professionnels de la santé, le plan de développement des réseaux commerciaux se poursuit conformément aux objectifs fixés.

Le Crédit agricole Centre-est est ainsi à la disposition de ses clients à travers 283 agences de proximité, 8 Centres d'Affaires dédiés à la clientèle des entreprises et 5 Centres de patrimoine pour les activités de Banque Privée.

Une plateforme d'accueil et de services téléphoniques, ainsi qu'une gestion dynamique des services sur internet complètent les réseaux commerciaux du Crédit agricole Centre-est.

QUALITE DE SERVICE

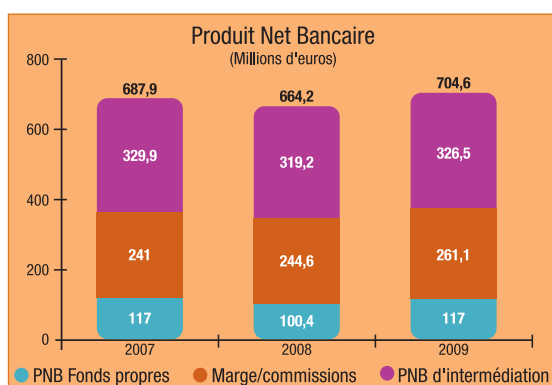
Soucieux de la qualité de service amenée à l'ensemble de sa clientèle, le Crédit agricole Centre-est a poursuivi le déploiement d'un baromètre qualité sur tous ses points de vente.

Par l'intermédiaire d'enquêtes téléphoniques, les clients sont ainsi amenés à s'exprimer sur la qualité des prestations que leur apporte leur agence. A l'issue de celles-ci, chaque point de vente s'engage sur un plan d'actions personnalisé visant à poursuivre l'amélioration de ses prestations.

ANALYSE DES RESULTATS

LE PRODUIT NET BANCAIRE

Après une année 2008 marquée par un léger repli, le **Produit Net Bancaire (PNB)** du Crédit agricole Centre-est affiche une hausse de 6,1% sur le dernier exercice.



Favorisée par une bonne tenue de l'activité crédit ainsi que par un contexte de taux historiquement bas, le produit net bancaire d'intermédiation progresse de plus de 2 % en 2009.

La progression de la commercialisation des produits et services permet à la marge sur commissions de poursuivre sa croissance.

Par ailleurs, le redressement des marchés boursiers intervenu au cours du second semestre, et la normalisation progressive des marchés interbancaires ont permis une croissance significative de la marge sur fonds propres.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Avec une croissance de 1,4 % pour un montant total de 331,1 millions d'euros, les charges de fonctionnement restent maîtrisées.

Cette performance, dans la lignée de celles obtenues lors des exercices précédents, traduit la permanence des efforts de gestion réalisés par l'ensemble des collaborateurs du Crédit agricole Centre-est.

La gestion des charges de fonctionnement s'accompagne par ailleurs d'une orientation marquée vers les dépenses supports du développement commercial. Ainsi, le Crédit agricole Centre-est a poursuivi en 2009 son programme d'investissements principalement consacré à l'évolution de son réseau commercial, en ouvrant 3 nouvelles agences, dont une dédiée aux professions libérales de santé.

Les charges informatiques affichent quant à elles une progression proche de celle de l'inflation.

Au 31 décembre 2009, le poste "fournisseurs à payer" représente un montant total de 1 837,9 K€, les factures échues de plus d'un mois s'élève à 94,7 K€.

LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) s'élève donc à 373,5 millions d'euros, en progression de plus de 10 % sur l'exercice.

LE RESULTAT NET

Marqués par la dégradation du contexte économique, les risques crédit ressortent en progression significative sur l'année.

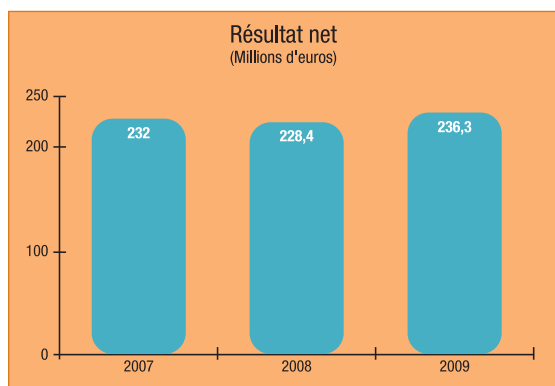
Le taux de créances douteuses et litigieuses ressort ainsi en hausse de 44 points de base pour se situer à 2,13 %, ce qui, en valeur absolue, reste une situation très satisfaisante. En parallèle, le taux de couverture de ces créances par des provisions reste d'un excellent niveau.

A ce titre, la politique de constitution de provisions filières au titre des risques crédit s'est poursuivie en 2009.

La poursuite de la constitution de provisions couvrant le risque opérationnel au sens de la réglementation Bâle 2, a permis par contre de reprendre en totalité le Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) antérieurement constitué.

Après prise en compte de l'intégration fiscale, la charge d'impôt sur les sociétés supportée par l'exercice s'élève à 98,3 millions d'euros, en hausse de 39 % par rapport à 2008.

Le résultat net ressort ainsi à 236,3 millions d'euros, en progression de 3,5 %.



LE BILAN

À la clôture 2009, le Crédit agricole Centre-est présente un total de bilan de 20,2 milliards d'euros en croissance de 3 % sur l'exercice, principalement tiré par l'accroissement des créances à la clientèle.

Avant affectation du résultat, les fonds propres sociaux s'élevaient à 2,7 milliards d'euros.

LES RATIOS CENTRE-EST

L'exercice 2009 a permis de renforcer la structure financière et la qualité des ratios de gestion du Crédit agricole Centre-est.

Le coefficient d'exploitation s'établit désormais à 47 %, en baisse de 216 points de base sur l'exercice, ce qui constitue un excellent niveau de performance.

Le résultat 2009 rapporté au bilan donne un ratio ROA de 1,17 %, et la rentabilité des fonds propres (ROE : résultat 2009 rapporté aux fonds propres) ressort à 9,8 %.

Le ratio de solvabilité s'apprécie désormais au travers du ratio CRD Bâle 2 (Capital Requirement Directive), entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008. Ce ratio mesure le rapport entre le montant des fonds propres et les risques crédits pondérés selon la méthode avancée validée pour le Groupe Crédit agricole dans le cadre de l'application de la réglementation prudentielle Bâle 2. Ces risques de crédit sont complétés d'une approche du risque opérationnel et des risques de marché.

Le CRD du Crédit agricole Centre-est est de 15,5 % pour un minimum attendu vers 9% par les autorités de régulation.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le Crédit agricole Centre-est a souscrit à hauteur de 33,5 millions d'euros à l'augmentation de capital de juillet 2009 de la SAS Rue La Boétie.

Par ailleurs, elle a également accordé une avance en compte courant de 6,6 millions d'euros à la structure SACAM Développement pour permettre la participation de cette dernière à l'augmentation de capital de CALYON.

Le Crédit agricole Centre-est a également souscrit à hauteur de 4,9 millions d'euros au capital de SACAM Avenir, structure nationale destinée au développement des activités de banque en ligne.

POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES

Le Crédit agricole Centre-est met en œuvre des politiques de gestion et de prévention des principaux risques inhérents à l'activité bancaire.

Risque de crédit :

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations. Ce risque est apprécié à travers une politique d'intervention validée par le Conseil d'Administration de la caisse régionale. Cette politique d'intervention privilégie une forte division des risques unitaires.

Les niveaux de risque crédits sont mesurés par l'intermédiaire de trois approches complémentaires :

- en terme d'encours risqués, représentant les créances en situation de retard de paiement,
- en terme d'encours de créances douteuses et litigieuses. Cet encours fait l'objet d'une politique rigoureuse de provisionnement,
- en terme de défaut au sens de la réglementation prudentielle issue des travaux du Comité de Bâle.

L'évolution de ces indicateurs fait l'objet d'un reporting semestriel au Conseil d'Administration.

La ventilation du portefeuille de crédits clientèle par agents économiques fait l'objet de l'annexe 4.2 du présent rapport financier.

Risque de taux :

Le risque de taux représente le risque de variation de valeur d'un instrument financier du fait de la variation des taux d'intérêts.

Le Crédit agricole Centre-est est exposé au risque de taux d'intérêt, celui-ci étant suivi et piloté par un comité actif-passif mensuel. Le bilan du Crédit agricole Centre-est est majoritairement exposé à la baisse des taux, et cette exposition est couverte par un portefeuille de swaps ramenant ce risque dans les limites définies par le Groupe Crédit Agricole. Sur la base de l'analyse méthodologique des gaps statiques, et après intégration des couvertures, la sensibilité à un an du bilan à une baisse homogène de 200 bp de la courbe des taux est une baisse de 1 % du PNB prévisionnel la première année.

Le portefeuille de crédits révisables capés détenus par la clientèle est quant à lui couvert par un portefeuille de caps constitué par le Crédit agricole Centre-est lors des derniers exercices : aucune opération nouvelle n'a été enregistrée en 2009.

La sensibilité du portefeuille de titres de placement aux risques de marché est mesurée semestriellement à travers la déclinaison d'un stress scénario : augmentation de 2 points des taux, diminution des indices actions de 20 %, et de 10 % de la valeur de marché pour les engagements alternatifs. Au 31 décembre 2009, l'impact de ce scénario sur le portefeuille de titres de placement conduit à une baisse de sa valorisation de 31 millions d'euros, soit un impact de 8 %. La ventilation détaillée de ce portefeuille fait l'objet des notes 5.1 à 5.3 du rapport Financier.

Risque de liquidité :

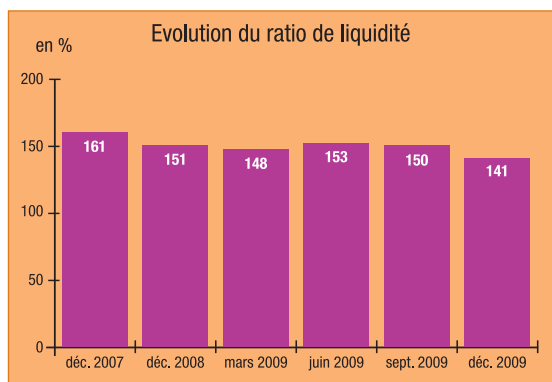
Le risque de liquidité correspond à une situation dans laquelle le Crédit agricole Centre-est ne disposerait pas de ressources suffisantes pour faire face à ses emplois, principalement les crédits à la clientèle.

Le Crédit agricole Centre-est en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88.01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission Bancaire n° 88.03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de la Commission Bancaire n° 89.03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le suivi et la gestion du risque de liquidité s'effectuent à travers le comité actif-passif mensuel, et s'appuie principalement sur le ratio de liquidité réglementaire à un mois, calculé chaque fin de mois.

Le niveau de ce ratio doit être réglementairement supérieur à 100 : il a évolué de la manière suivante courant 2009, traduisant ainsi la solidité de la caisse régionale sur cet agrégat.



Dans le cadre des relations financières internes au Groupe Crédit agricole, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité du Groupe vient en complément du ratio de liquidité réglementaire. Ce dispositif dit "avancé" vise à répondre aux obligations de la réglementation Bâle 2, et fera l'objet d'un audit pour validation de la part de la Commission Bancaire dans le courant de l'exercice 2010.

Risque opérationnel :

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes et des systèmes.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale définie au niveau du Groupe Crédit agricole : le responsable des risques opérationnels du Crédit agricole Centre-est est rattaché au responsable du contrôle permanent et des risques de la caisse régionale.

Un reporting trimestriel du suivi des risques opérationnels est assuré auprès d'un Comité de Pilotage dédié, et par ailleurs un reporting semestriel est en place à destination du Conseil d'administration. Par ailleurs, le calcul de l'exigence de fonds propres destinée à couvrir ce type de risque est effectué semestriellement sur la base de la méthode avancée retenue pour l'ensemble du Groupe Crédit agricole.

GRUPE CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST

Le pôle immobilier constitue le point central des filiales entrant dans le périmètre de consolidation. Il s'articule autour de deux sociétés foncières principales, Europimmo et Sepi, et la contribution globale de cette activité au résultat net du Groupe Crédit agricole Centre-est s'établit à 7,1 millions d'euros sur l'exercice.

L'activité de transactions immobilières développée depuis fin 2004 sous l'enseigne "Square Habitat" est regroupée sous une société holding Crédit Agricole Centre-est Immobilier (CACEI). Confrontée dès fin 2008 à un ralentissement brutal du marché immobilier, cette structure a néanmoins enregistré une stabilité de son chiffre d'affaires en 2009.

Par ailleurs, la mise en œuvre de mesures de rationalisation lui a permis de diminuer significativement ses charges, à travers l'allègement de son organisation et l'optimisation de ses coûts. Ces efforts ont ainsi permis de limiter à - 1,5 million d'euros la contribution des structures de transactions immobilières sur le résultat consolidé du Groupe Crédit agricole Centre-est.

Le Crédit agricole Centre-est est également engagé dans une activité de capital risque à travers un fonds d'investissement dédié baptisé Calixte. Pénalisé par un contexte financier défavorable, l'exercice 2009 n'a pas permis de trouver les opportunités propices à des opérations de cession. La contribution de cette structure au résultat net du Groupe ressort ainsi faiblement négative à - 105 000 euros.

Le Crédit agricole Centre-est détient par ailleurs une participation minoritaire de 20 % dans Crédit Agricole Financements Suisse, filiale de financement hypothécaire en Suisse. La quote-part de résultat mise en équivalence sur cette activité est de 0,7 million d'euros en 2009.

La contribution de la caisse régionale au résultat consolidé du Groupe s'élève à 205,2 millions d'euros, en légère croissance de 0,3 %.

Au final, le résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole Centre-est s'élève à 210 millions d'euros, en baisse de 3 % par rapport à l'exercice 2008.

PERSPECTIVES 2010

La visibilité sur la conjoncture économique 2010 reste très incertaine : si les derniers signaux enregistrés en 2009 étaient plutôt encourageants, tant sur le retour de la croissance que sur le front de l'emploi, ceux-ci restent néanmoins assez fragiles.

Si l'amélioration des perspectives de croissance se confirme, l'allègement progressif du plan de soutien mis en place par les Etats et la normalisation des politiques monétaires particulièrement accommodantes conduites par les Banques Centrales depuis plus d'un an devraient intervenir au cours de cet exercice. Ce sont deux soutiens importants à l'activité économique qui seront progressivement retirés.

La résorption des déficits publics et le niveau du chômage constitueront alors de nouvelles priorités d'actions pour les gouvernements, mais le retour à des niveaux d'avant crise prendra de nombreuses années.

Dans ce contexte d'ensemble qui restera délicat, le Crédit agricole Centre-est restera un acteur engagé au service de son territoire. Fort de sa solidité financière, de l'importance de ses fonds propres et d'une situation très équilibrée en terme de liquidité, le Crédit agricole Centre-est sera en mesure de renforcer sa présence aux côtés de ses clients et des décideurs régionaux.

Le programme d'investissements au service du développement commercial sera poursuivi : ouverture de nouvelles agences, rénovation du parc d'automates, et développement des services offerts par la banque en ligne à travers une approche de distribution multi-canal en seront les principaux vecteurs.

Fidèle à sa politique de développement des compétences de ses collaborateurs et de renforcement de la qualité des prestations délivrées à l'ensemble des clients, le Crédit agricole Centre-est poursuivra un important programme de formation représentant environ 6% de la masse salariale.

Après une première étape consacrée à l'acquisition et à l'organisation d'un réseau de 42 agences de transactions immobilières sous l'enseigne Square Habitat, le redémarrage attendu de cette activité en 2010 doit permettre un retour à l'équilibre de ce nouveau métier.

La stratégie de diversification des activités du Crédit agricole Centre-est vers les métiers de capital risque et d'immobilier sera ainsi poursuivie afin d'offrir à l'ensemble de ses clientèles une gamme élargie de produits et de services.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	337 610	282 470
Caisse, banques centrales	122 820	112 278
Effets publics et valeurs assimilées (Notes 5)	201 865	151 220
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	12 925	18 972
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE (NOTE 3)	1 751 970	1 694 839
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (NOTE 4)	15 325 344	14 759 724
OPÉRATIONS SUR TITRES :	827 879	879 023
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	552 870	579 269
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5)	275 009	299 754
VALEURS IMMOBILISÉES	1 560 706	1 491 396
Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 6 et 7)	1 247 705	1 187 978
Parts dans les entreprises liées (Notes 6 et 7)	207 807	199 632
Immobilisations incorporelles (Note 7)	10 775	9 842
Immobilisations corporelles (Note 7)	94 419	93 944
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ	0	0
ACTIONS PROPRES	0	0
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	408 989	512 670
Autres actifs (Note 8)	204 038	215 418
Comptes de régularisation (Note 8)	204 951	297 252
TOTAL ACTIF	20 212 498	19 620 122

PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	3 871	5 555
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	3 871	5 555
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE (NOTE 10)	10 279 493	10 526 537
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE (NOTE 11)	6 162 880	5 281 475
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (NOTE 12)	427 886	697 931
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	387 414	344 650
Autres passifs (Note 13)	164 395	139 850
Comptes de régularisation (Note 13)	223 019	204 800
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES	202 971	216 958
Provisions (Notes 14, 15 et 16)	202 971	216 958
Dettes subordonnées	0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG) (NOTE 17)	87 386	98 891
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG (NOTES 18 ET 19)	2 660 597	2 448 125
Capital souscrit	191 453	191 453
Primes d'émission	352 243	352 243
Réserves	1 878 310	1 673 533
Ecart de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	2 251	2 530
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	236 340	228 366
TOTAL PASSIF	20 212 498	19 620 122

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
ENGAGEMENTS DONNÉS	2 111 147	2 202 585
Engagements de financements	1 694 962	1 751 221
Engagements de garantie	411 669	448 385
Engagements sur titres	4 516	2 979
ENGAGEMENTS RECUS	3 711 594	3 644 702
Engagements de financement	107 152	380 305
Engagements de garantie	3 599 926	3 261 418
Engagements sur titres	4 516	2 979

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 21
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 22

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés (Notes 24 et 25)	827 486	857 923
Intérêts et charges assimilées (Note 24)	- 478 262	- 515 566
Revenus des titres à revenu variable (Note 25)	59 926	80 038
Commissions (produits) (Note 26)	323 532	254 614
Commissions (charges) (Note 26)	- 49 599	- 37 386
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 27)	3 354	7 843
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 28)	15 365	- 32 740
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 29)	4 714	51 357
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 29)	- 1 897	- 1 875
PRODUIT NET BANCAIRE	704 619	664 208
Charges générales d'exploitation (Note 30)	- 315 855	- 312 797
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 15 292	- 13 699
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	373 472	337 712
Coût du risque (Note 31)	- 58 554	- 44 744
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	314 918	292 968
Résultat net sur actifs immobilisés (Note 32)	7 892	5 862
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	322 810	298 830
Résultat exceptionnel (Note 33)	0	0
Impôt sur les bénéfices (Note 34)	- 98 265	- 70 756
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	11 795	292
RÉSULTAT NET	236 340	228 366

NOTE 1

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, 136 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2009, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,16 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001. Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,39 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009, soit 0,44 % de son capital, contre 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créateurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33,33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves. Aucune demande de mise en œuvre de cette garantie n'a été exercée à ce jour.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2009

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a souscrit à hauteur de 33,5 M€ à l'augmentation de capital de Juillet 2009 de la SAS Rue La Boétie par capitalisation d'avance en compte courant. Elle détient ainsi, au 31/12/2009, 5,42 % de la SAS Rue La Boétie pour un montant nominal souscrit de 878,2 M€.

La capitalisation de l'avance de 194,1 M€ consentie en mars 2008 à la SAS Rue La Boétie. a été reportée en 2010 par Crédit Agricole SA. Au 31/12/2009, le montant total de l'avance consentie à la SAS Rue La Boétie est de 213,5 M€.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a accordé une nouvelle avance en compte-courant de 6,6 M€ à SACAM DEVELOPPEMENT pour permettre la souscription à l'augmentation de capital de Calyon.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a souscrit à hauteur de 4,9 M€ au capital de SACAM AVENIR, structure nationale dont l'objectif est le développement d'une banque en ligne.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a enregistré 7,3 M€ de dividendes au titre de la dissolution de la structure SACAM, dont 4,4 M€ en numéraires et 2,8 M€ en titres SACAM PARTICIPATION.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est bénéficie en fin d'exercice d'une avance spécifique de CASA à hauteur de 597 M€ au titre des émissions de la SFEF (Société de Financement de l'économie française) et à hauteur de 114,4 M€ au titre des émissions de la CACB (Crédit Agricole Covered Bond). Les créances données en garanties en contrepartie ont été comptabilisées en hors bilan.

Enfin, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a fait l'objet d'une vérification fiscale des exercices 2006 et 2007 dont les incidences ont été prises en compte dans les résultats au 31/12/2009.

NOTE 2

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique à compter du 1^{er} janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires. Ces informations sont présentées en note 36.
- La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique à compter du 1^{er} janvier 2009 le règlement CRC 2009-04 du 3 décembre 2009, afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement CRB 90-15, relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact sur la période.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par les règlements CRC 2006-03 et 2007-06, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

• Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est s'élève à 39M€ au 31 décembre 2009 contre 33M€ au 31 décembre 2008.

Anciens stocks :

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée.

Nouveaux stocks :

A compter de Février 2007, et à l'occasion du changement d'applicatif de gestion des crédits, une décote a été comptabilisée lors de restructuration de crédits. Le montant des décotes est de 0,462 M€ au 31/12/2009.

• Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- **Créances douteuses non compromises**

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- **Créances douteuses compromises**

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

- **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Ces provisions sont réalisées individuellement à l'exception des comptes débiteurs, ouvertures de crédits et PPA de moins de 30 490 €, provisionnés statistiquement dès leur entrée en créances douteuses jusqu'à leur arrivée en contentieux où les provisions sont réexaminées individuellement

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- **Traitement comptable des décotes et dépréciations**

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

- **Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

- **Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

Notes annexes aux comptes sociaux

• Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature - Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

• Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

• Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des "investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle".

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Notes annexes aux comptes sociaux

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés", de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**
- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

- **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

- **Dates d'enregistrement**

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

- **Pensions livrées**

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

- **Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est n'a pas opéré en 2009, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles.

Notes annexes aux comptes sociaux

Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
• Foncier	Non amortissable
• Gros œuvre	40 ans
• Second œuvre	25 ans
• Installations techniques	10 à 15 ans
• Agencements	8 à 15 ans
• Matériel informatique	4 à 7 ans (linéaire ou dégressif)
• Matériel spécialisé	4 à 7 ans (linéaire ou dégressif)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Notes annexes aux comptes sociaux

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen régulier.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Notes annexes aux comptes sociaux

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

L'ensemble des opérations traitées avec la clientèle est adossé à Crédit Agricole S.A. Le risque de change est donc non significatif.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 21 et 22.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 29 mai 2007.

La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Le montant des engagements de la Caisse Régionale de Crédit agricole Centre-est vis-à-vis de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux concernant les engagements de retraites ou pré-retraites, indemnités et allocations dues en raison du départ à la retraite ou avantages similaires sont couverts par des organismes spécialisés.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation n°2003-R-01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires intégrant l'actualisation des engagements.

Les cotisations versées au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à 1,9 M€.

Les primes versées à l'occasion des remises de médailles du travail sont provisionnées.

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

L'impôt sur les Sociétés, dû au titre de l'exercice 2009, a été calculé aux taux en vigueur.

La charge d'impôt, figurant au compte de résultat, correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, aux mouvements de provisions pour risques et charges d'impôt, aux règlements effectués, ou dégrèvements obtenus, au titre de litiges antérieurs et à la prise en compte de la fiscalité différée mentionnée au paragraphe 2.6, à l'exclusion de toute autre fiscalité latente.

La Caisse de Crédit agricole Centre-est a opté, pour les exercices 1995 et suivants, pour le régime d'intégration fiscale avec certaines de ses filiales.

En 2009, les Sociétés intégrées fiscalement sont les suivantes : Prestimmo, Crédit Agricole Participations, Wiggins France, SEPI, CFF, SCI 5 rue du Bœuf, SCI 113 rue des Charmettes, SCI Gambetta, Interimob, SCI quai Jean Moulin, SCI 57 cours de la Liberté, SEPI SNC, SCI du 36, Crédit Agricole Création, SNC Europimmo, Crédit Agricole Centre-est Immobilier, Centre-Est Immobilier Participations et Centre-est Participations II. D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La Caisse régionale a fait l'objet au cours de l'exercice 2009 d'une vérification fiscale des exercices 2006 et 2007. La vérification n'a pas donné lieu à une charge complémentaire d'IS significative sur l'exercice.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% et de la vérification fiscale intervenue sur l'exercice.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 3

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

CRÉANCES En milliers d'euros	<3mois	>3mois < 1an	>1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 2009	Total 2008
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et prêts :								
· à vue	3 868	0	0	0	3 868	1	3 869	9 863
· à terme	0	0	804	0	804	2	806	847
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	8 241	8 241	9	8 250	8 262
Total	3 868	0	804	8 241	12 913	12	12 925	18 972
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0
VALEURS NETTES AU BILAN							12 925	18 972

OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Comptes ordinaires	391 542	0	0	0	391 542	148	391 690	391 803
Comptes et avances à terme	248 437	122 898	386 294	561 024	1 318 653	41 627	1 360 280	1 303 036
Total	639 979	122 898	386 294	561 024	1 710 195	41 775	1 751 970	1 694 839
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0
VALEURS NETTES AU BILAN							1 751 970	1 694 839

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 91,6 M€ et 2,8 M€.
Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 215,6 M€.

Parmi les créances sur les établissements de crédit 1 764,9 M€ sont éligibles au refinancement de la banque centrale.

La rubrique comptes et avances à terme enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 4

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

4.1 ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

CRÉANCES (en milliers d'euros)	<3mois	>3mois < 1an	>1 an < 5 ans	> 5 ans	* Total en principal	* Créances rattachées	Total 2009	Total 2008
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE								
Créances commerciales	50 994	71	0	0	51 065	0	51 065	66 220
Autres concours à la clientèle	730 104	1 486 577	5 045 067	7 955 760	15 217 508	86 143	15 303 651	14 760 470
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	209 324	0	0	0	209 324	2 803	212 127	123 975
Dépréciations							- 241 499	- 190 941
VALEURS NETTES AU BILAN							15 325 344	14 759 724

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 86,2 M€. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 215,6 M€.

Parmi les créances sur la clientèle 1 785,3 M€ sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2009 contre 1 455,5 M€ au 31 décembre 2008.

Les encours restructurés au 31 décembre 2009 s'élèvent à 39M€ contre 33M€ au 31 décembre 2008.

4.2 ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

CRÉANCES En milliers d'euros	Année 2009					Année 2008				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	7 976 200	102 480	21 791	66 216	17 584	7 632 849	77 960	17 840	52 857	13 538
Agriculteurs	1 335 403	29 906	13 766	22 580	12 614	1 289 027	28 078	11 776	21 158	10 816
Autres professionnels	2 142 233	101 004	32 576	78 577	31 537	2 120 808	74 176	28 318	57 920	26 806
Société financières	242 673	1 301	132	1 242	132	178 864	242	0	208	0
Entreprises	2 200 284	89 170	25 814	66 637	25 010	2 160 264	64 641	12 380	53 256	11 894
Collectivités publiques	1 605 171	307	0	307	0	1 509 004	20	0	20	0
Autres agents économiques	64 880	6 187	4 705	5 941	4 587	59 849	5 796	4 721	5 522	4 525
TOTAL	15 566 844	330 355	98 784	241 500	91 464	14 950 665	250 913	75 035	190 941	67 579

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 5

TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

En milliers d'euros	Année 2009					Année 2008
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	0	0	0	198 074	198 074	147 777
• dont surcote restant à amortir	0	0	0	124	124	0
• dont décote restant à amortir	0	0	0	550	550	0
Créances rattachées	0	0	0	3 791	3 791	3 443
Dépréciations	0	0	0	0	0	0
VALEURS NETTES AU BILAN					201 865	151 220
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
• Emis par organismes publics	0	0	0	0	0	0
• Autres émetteurs	0	150 817	0	411 996	562 813	600 258
- dont surcote restant à amortir	0			461	461	0
- dont décote restant à amortir	0			2 749	2 749	0
Créances rattachées	0	620	0	9 412	10 032	11 846
Dépréciations	0	- 19 975	0	0	- 19 975	- 32 835
VALEURS NETTES AU BILAN					552 870	579 269
Actions et autres titres à revenu variable	0	273 673	2 121	0	275 794	309 911
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	- 684	- 101	0	- 785	- 10 157
VALEURS NETTES AU BILAN					275 009	299 754
TOTAL VALEURS NETTES AU BILAN	0	404 451	2 020	627 157	1 029 744	1 030 243
VALEURS ESTIMATIVES	0	438 355	2 146	635 523	1 076 024	1 035 854

Transferts de titres en cours d'exercice :

La Caisse régionale n'a procédé à aucun transfert de titres entre les différentes catégories au cours de l'exercice 2009.

Cessions de titres d'investissement avant l'échéance :

La Caisse régionale n'a procédé à aucune cession de titres d'investissement avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CRC n°2005-01.

Notes annexes aux comptes sociaux

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 34,52 M€ au 31/12/2009, contre 12,26 M€ au 31/12/2008.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 0,83 M€ au 31/12/2009, contre 2,32 M€ au 31/12/2008.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 28 M€ au 31/12/2009, contre 17,48M€ au 31/12/2008.

La Caisse régionale ne détient aucune créance représentative de titres prêtés concernant les effets publics.

5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (hors effets publics) : VENTILATION PAR GRANDES CATEGORIES DE CONTREPARTIE

Encours nets En milliers d'euros	Année 2009	Année 2008
Administration et banques centrales (y compris Etats)	0	0
Etablissements de crédit	524 408	528 753
Sociétés financières	274 081	321 872
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	29 390	28 398
Divers et non ventilés	0	0
TOTAL EN PRINCIPAL	827 879	879 023
Créances rattachées		
Dépréciations		
VALEURS NETTES AU BILAN	827 879	879 023

Notes annexes aux comptes sociaux

5. 2 VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

En milliers d'euros	Année 2009				Année 2008			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable	562 813	198 074	275 794	1 036 681	600 258	147 777	309 911	1 057 946
dont titres cotés	279 996	198 074	0	478 070	249 922	147 777	0	397 699
dont titres non cotés ⁽¹⁾	282 817	0	275 794	558 611	350 336	0	309 911	660 247
Créances rattachées	10 032	3 791	0	13 823	11 846	3 443	0	15 289
Dépréciations	- 19 975	0	- 785	- 20 760	- 32 835	0	- 10 157	- 42 992
VALEURS NETTES AU BILAN	552 870	201 865	275 009	1 029 744	579 269	151 220	299 754	1 030 243

⁽¹⁾ La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :
 OPCVM français 270,6 M€ dont OPCVM français de capitalisation 270,6 M€.
 OPCVM étrangers 3,5 M€ dont OPCVM étrangers de capitalisation 3,5 M€.

En milliers d'euros	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
Fonds dédiés CAPI Centre-Est	219 952	249 249
OPCVM monétaires	15 134	15 147
OPCM obligataires	7 942	8 902
OPCM actions	4	7
OPCM autres	31 565	35 302
TOTAL	274 597	308 607

Le fonds Capi Centre-Est est sous contrôle exclusif de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	< 3mois	> 3mois < 1an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 2009	Total 2008
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	11 795	101 724	254 606	194 688	562 813	10 032	572 845	612 104
Dépréciations					0		- 19 975	- 32 835
VALEUR NETTE AU BILAN					562 813	10 032	552 870	579 269
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	0	0	147 986	50 088	198 074	3 791	201 865	151 220
Dépréciations					0		0	0
VALEUR NETTE AU BILAN					198 074	3 791	201 865	151 220

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 6

TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIÈRES
FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros

	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital (y compris le résultat)	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par le Crédit agricole Centre-est et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par le Crédit agricole Centre-est	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par le Crédit agricole Centre-est au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					

PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE L'ENTITÉ

- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :

	CHF	160 000	23 672	20,00 %	32 000	32 000			39 431	5 503	
CA FINANCEMENT SUISSE	soit en EUR				21 022	21 022	5 392	202 866			666

- Participations dans des établissements de crédit :

Néant

- Autres parts dans les entreprises liées :

SAS	CA CE IMMOBILIER	444464283	EUR	15 000	- 4 643	100,00 %	15 000	13 526	191	0	8 972	- 3 169	0
SAS	CA CREATION	419319322	EUR	2 418	130	100,00 %	2 424	2 424	0	0	0	- 589	0
SAS	CALIXTE	433948890	EUR	20 000	955	100,00 %	20 000	20 000	0	0	0	466	142
SNC	EUROPIMMO	351118922	EUR	74 116	21 019	100,00 %	85 169	85 169	62 416	0	0	2 629	1 721
SARL	PRESTIMMO	301501599	EUR	1 121	5 920	100,00 %	10 214	6 502	0	0	0	1 196	0
SARL	SEPI	303251789	EUR	19 705	31 956	100,00 %	75 448	58 944	0	2 330	135	3 522	0

- Autres titres de participations

SAS	RUE LA BOETIE	439208190	EUR	2 222 942	13 335 179	5,42 %	878 210	878 210	213 481	0	115 489	32	28 921
SAS	SACAM AVENIR	503027435	EUR	2 060	- 1	5,61 %	4 968	4 968	0	0	3	- 1	0
SAS	SACAM DEVELOPPEMENT	444369607	EUR	730 622	26 083	5,72 %	41 799	41 799	19 548	0	12 108	- 39 839	698
SAS	SACAM FIRECA	442098208	EUR	74 700	- 22 163	4,86 %	3 629	2 552	0	0	1 490	1 479	0
SAS	SACAM INTERNATIONAL	437579949	EUR	900 040	- 43 739	5,42 %	48 789	48 008	0	0	18 219	- 44 237	0
SA	SACAM PARTICIPATIONS	421023482	EUR	250	11	3,91 %	2 831	2 831	0	0	41	27	0
SAS	SIPAREX ASSOCIES	354024838	EUR	23 854	8 977	6,56 %	1 941	1 941	0	0	2 542	1 390	51

PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1 % DU CAPITAL DE L'ENTITÉ

- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble) :

Néant

- Participations dans des établissements de crédit (ensemble)	EUR					9	9						0
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)	EUR					295	218						0
- Autres titres de participations (ensemble)	EUR					10 461	9 313						7 679

TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS

1 222 209 1 197 436

39 878

Notes annexes aux comptes sociaux

6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

En milliers d'euros	ANNEE 2009		ANNEE 2008	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES				
• Titres non cotés	229 571	269 078	229 572	252 272
• Titres cotés	0	0	0	0
• Avances consolidables	3	3	610	610
• Créances rattachées	0	0	77	77
• Dépréciations	- 21 767	0	- 30 627	0
VALEUR NETTE	207 807	269 081	199 632	252 959
TITRES DE PARTICIPATION				
• Titres non cotés ⁽¹⁾	992 637	1 441 197	953 103	1 407 246
• Titres cotés	0	0	0	0
• Avances consolidables	234 270	234 270	231 711	231 711
• Créances rattachées	18 740	18 740	334	334
• Dépréciations	- 3 006	0	- 2 335	0
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	1 242 641	1 694 207	1 182 813	1 639 291
AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME				
• Titres non cotés	5 029	5 029	5 029	5 029
• Titres cotés	0	0	0	0
• Avances consolidables	35	35	134	134
• Créances rattachées	0	0	2	2
• Dépréciations	0	0	0	0
SOUS-TOTAL AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	5 064	5 064	5 165	5 165
VALEUR NETTE	1 247 705	1 699 271	1 187 978	1 644 456
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	1 455 512	1 968 352	1 387 610	1 897 415
TOTAL VALEURS BRUTES	1 480 287	0	1 420 572	0
TITRES NON COTÉS	1 227 239	0	1 187 704	0
TITRES COTÉS	0	0	0	0

⁽¹⁾ La valeur estimative retenue pour la SAS Rue La Boétie tant au 31 décembre 2008 qu'au 31 décembre 2009 est la valeur d'utilité, calculée sur la base de l'actif net réévalué.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 7

VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

RUBRIQUES En milliers d'euros	01/01/2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2009
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	229 572	0	0	- 1	229 571
Avances consolidables	610	0	607	0	3
Créances rattachées	77	0	77	0	0
Dépréciations	- 30 627	- 6	8 866	0	- 21 767
VALEUR NETTE AU BILAN PART ENTREPRISES LIÉES	199 632	- 6	9 550	- 1	207 807
Titres de participation :	1 182 813	92 747	37 007	2 511	1 242 641
Valeurs brutes	953 103	39 055	2 347	2 826	992 637
Avances consolidables	231 711	36 411	33 537	- 315	234 270
Créances rattachées	334	18 740	334	0	18 740
Dépréciations	- 2 335	- 1 459	789	0	- 3 006
Autres titres détenus à long terme :	5 165	0	101	0	5 064
Valeurs brutes	5 029	0	0	0	5 029
Avances consolidables	134	0	99	0	35
Créances rattachées	2	0	2	0	0
Dépréciations	0	0	0	0	0
VALEUR NETTE AU BILAN TITRES PARTICIPATION ET ATDLT	1 187 978	92 747	37 108	2 511	1 247 705
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 387 610	92 741	46 658	2 510	1 455 512

⁽¹⁾ La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

RUBRIQUES En milliers d'euros	01/01/2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2009
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	236 441	16 951	-2 026	0	251 366
Amortissements et dépréciations	-142 497	-14 938	488	0	-156 947
VALEUR NETTE AU BILAN	93 944	2 013	-1 538	0	94 419
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	14 650	1 287	-213	1	15 725
Amortissements et dépréciations	-4 808	-355	213	0	-4 950
VALEUR NETTE AU BILAN	9 842	932	0	1	10 775
TOTAL	103 786	2 945	-1 538	1	105 194

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 8

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

RUBRIQUES En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
AUTRES ACTIFS ⁽¹⁾		
• Instruments conditionnels achetés	7 029	5 810
• Comptes de stock et emplois divers	461	128
• Débiteurs divers	195 074	185 737
• Gestion collective des titres Livret de développement durable	0	0
• Comptes de règlement	1 474	23 743
VALEUR NETTE AU BILAN	204 038	215 418
COMPTES DE RÉGULARISATION		
• Comptes d'encaissement et de transfert	34 903	131 341
• Comptes d'ajustement et comptes d'écart	73	115
• Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	434	5
• Charges constatées d'avance	3 555	2 206
• Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	48 296	64 699
• Autres produits à recevoir	114 585	97 198
• Charges à répartir	0	0
• Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	0	0
• Autres comptes de régularisation	3 105	1 688
VALEUR NETTE AU BILAN	204 951	297 252
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	408 989	512 670

(1) les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9

DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2009
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur opérations interbancaires et assimilées	0	0	0	0	0	0
Sur créances clientèle	190 940	144 558	-91 087	-2 913	0	241 498
Opérations sur titres	75 954	14 699	-45 118	0	0	45 535
Valeurs immobilisées	133	10	-43	0	0	100
Autres actifs	0	0	0	0	0	0
AUTRES ACTIFS	267 027	159 267	-136 248	-2 913	0	287 133

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 10

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

DETTES En milliers d'euros	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2009	Total 2008
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et emprunts :								
• à vue	127	0	0	0	127	0	127	32
• à terme	0	0	0	0	0	3 744	3 744	5 523
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
VALEURS AU BILAN	127	0	0	0	127	3 744	3 871	5 555
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	47 178	0	0	0	47 178	0	47 178	15 834
Comptes et avances à terme	2 044 981	2 289 174	3 358 233	2 513 986	10 206 374	25 941	10 232 315	10 510 703
VALEURS AU BILAN	2 092 159	2 289 174	3 358 233	2 513 986	10 253 552	25 941	10 279 493	10 526 537

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale [Cf. paragraphe 1.1 Cadre Juridique et Financier].

NOTE 11

COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

11.1 ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

DETTES En milliers d'euros	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2009	Total 2008
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE								
Comptes ordinaires créditeurs	3 808 930	0	0	0	3 808 930	827	3 809 757	3 710 533
Comptes d'épargne à régime spécial :	64 681	0	0	0	64 681	0	64 681	74 532
• à vue	64 681	0	0	0	64 681	0	64 681	74 532
• à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes envers la clientèle	19 410	350 976	1 816 520	39 605	2 226 511	61 931	2 288 442	1 496 410
• à vue	0	0	0	0	0	0	0	0
• à terme	19 410	350 976	1 816 520	39 605	2 226 511	61 931	2 288 442	1 496 410
Valeurs données en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
VALEURS AU BILAN	3 893 021	350 976	1 816 520	39 605	6 100 122	62 758	6 162 880	5 281 475

Notes annexes aux comptes sociaux

11.2 ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

En milliers d'euros	Total 2009	Total 2008
Particuliers	3 481 895	3 192 269
Agriculteurs	368 565	387 250
Autres professionnels	439 749	422 823
Sociétés financières	40 698	33 651
Entreprises	1 599 094	1 105 718
Collectivités publiques	102 300	16 297
Autres agents économiques	130 579	123 467
TOTAL EN PRINCIPAL	6 162 880	5 281 475
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	6 162 880	5 281 475

NOTE 12

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

DETTES En milliers d'euros	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2009	Total 2008
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE								
Bons de caisse	1 165	2 521	421	0	4 107	220	4 327	2 928
Titres du marché interbancaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables	8 570	8 072	31 006	370 450	418 098	5 461	423 559	695 003
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0
VALEURS AU BILAN	9 735	10 593	31 427	370 450	422 205	5 681	427 886	697 931

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 13

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

RUBRIQUES En milliers d'euros	MONTANT 2009	MONTANT 2008
AUTRES PASSIFS ⁽¹⁾		
• Opérations de contrepartie (titres de transactions)	0	0
• Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
• Instruments conditionnels vendus	408	621
• Comptes de règlement et de négociation	0	0
• Créiteurs divers	153 132	124 790
• Versements restant à effectuer sur titres	10 855	14 439
VALEURS NETTES AU BILAN	164 395	139 850
COMPTES DE RÉGULARISATION		
• Comptes d'encaissement et de transfert	47 391	45 682
• Comptes d'ajustement et comptes d'écart	178	173
• Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	3 464	286
• Produits constatés d'avance	67 670	54 574
• Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	9 971	25 747
• Autres charges à payer	92 311	77 006
• Autres comptes de régularisation	2 034	1 332
VALEURS NETTES AU BILAN	223 019	204 800
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	387 414	344 650

⁽¹⁾ Les montants incluent les dettes rattachées.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 14

PROVISIONS

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2009
• Engagements de retraite et assimilés	2 356	1 911	- 1 911	- 440	0	1 916
• Autres engagements sociaux	0	0	0	0	0	0
• Risques d'exécution des engagements par signature	1 463	3 513	- 43	- 497	0	4 436
• Litiges fiscaux ⁽¹⁾	1 354	175	- 18	- 120	0	1 391
• Autres litiges	0	0	0	0	0	0
• Risques pays ⁽²⁾	0	0	0	0	0	0
• Risques de crédit ⁽³⁾	169 281	132 035	- 54 035	- 89 381	0	157 900
• Restructurations ⁽⁴⁾	0	0	0	0	0	0
• Impôts ⁽⁵⁾	403	0	- 369	0	0	34
• Sur participations ⁽⁶⁾	0	0	0	0	0	0
• Risques opérationnels ⁽⁷⁾	9 984	5 834	0	- 5 694	0	10 124
• Risque de déséquilibre du contrat épargne logement ⁽⁸⁾	27 730	0	0	- 6 260	0	21 470
• Autres provisions ⁽⁹⁾	4 387	3 677	-1 528	- 836	0	5 700
VALEUR AU BILAN	216 958	147 145	- 57 904	- 103 228	0	202 971

Les engagements de la Caisse régionale au titre du Droit Individuel à la Formation représentent 82 990 heures cumulées au 31/12/2009.

⁽¹⁾ Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

⁽²⁾ La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

⁽³⁾ Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

Dont une provision collective à partir des outils Bâle II à hauteur de 47,8 M€. Dont quatre filières spécifiques à hauteur de 110,2 M€ : Viticulture et Bovins/Ovins :

L'approche méthodologique conduit à appliquer aux encours sains "critiques" (comptes présentant une anomalie), et "intermédiaires" (comptes avec forte utilisation de la trésorerie), un provisionnement équivalent à 33 % du taux de provisionnement observé sur les encours CDL de la filière agricole.

Promotion immobilière :

L'approche méthodologique conduit à appliquer aux encours des dossiers sensibles, un provisionnement équivalent à 50 % du taux de provisionnement observé sur les encours CDL de la filière immobilière ; l'approche est corrigée des observations 2009 de réalisation du risque sur la filière.

Crédits Court Terme Habitat :

L'approche méthodologique conduit à couvrir par provision le différentiel entre le capital restant dû des prêts concernés et l'estimation de la valeur des biens financés après prise en compte d'une décote de marché de 40 %.

Habitat :

L'approche méthodologique conduit à couvrir par provision, au taux observé sur l'habitat, le différentiel entre l'encours CDL au 31/12/2009 et l'encours CDL au taux moyen de risque observé sur le cycle économique historique.

⁽⁴⁾ Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens...

⁽⁵⁾ Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

⁽⁶⁾ Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations...

⁽⁷⁾ Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

⁽⁸⁾ Voir note 15 ci-après.

⁽⁹⁾ Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

NOTE 15

ÉPARGNE LOGEMENT

- Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En millions d'euros	31/12/09	31/12/08
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 122	1 909
Ancienneté de plus de 10 ans	909	1 091
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	3 031	3 000
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	657	681
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	3 688	3 681

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

- Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros	31/12/09	31/12/08
Plans d'épargne-logement :	158	182
Comptes épargne-logement :	388	392
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	546	574

Notes annexes aux comptes sociaux

- **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

En millions d'euros	31/12/09	31/12/08
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2	5
Ancienneté de plus de 10 ans	7	5
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	9	10
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	12	18
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	21	28

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En millions d'euros	01/01/09	Dotations	Reprises	31/12/09
Plans d'épargne-logement :	10	0	- 1	9
Comptes épargne-logement :	18	0	- 6	12
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	28	0	- 7	21

NOTE 16

ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les engagements en matière de retraite, de préretraite et assimilés sont couverts par un organisme spécialisé. La Caisse de Crédit agricole Centre-est a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation n° 2003-R-01 du 1^{er} avril 2003.

- **Variation de la dette actuarielle**

En milliers d'euros	2009	2008
DETTES ACTUARIELLE AU 1^{ER} JANVIER	35 517	41 930
Coûts des services rendus sur la période	1 842	1 856
Effet de l'actualisation	1 781	2 014
Cotisations de l'employé	0	0
Modification/réduction/liquidation de plan	483	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	- 12 395
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées	- 2 895	- 2 047
(Gains) / pertes actuariels	- 1 185	4 159
DETTES ACTUARIELLE AU 31/12	35 543	35 517

Notes annexes aux comptes sociaux

- **Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat**

En milliers d'euros	2009	2008
COÛTS DES SERVICES RENDUS SUR LA PÉRIODE	1 842	1 856
Effet de l'actualisation	1 781	2 014
Rendement attendu des actifs sur la période	-1 444	-1 674
Amortissement du coût des services passés	41	0
Autres gains ou pertes	-304	2 155
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RESULTAT	1 916	4 351

- **Variations de juste valeur des actifs des régimes**

En milliers d'euros	2009	2008
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1er janvier	35 529	42 692
Rendement attendu des actifs	1 444	1 674
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	- 880	2 006
Cotisation de l'employeur	1 924	3 599
Cotisation de l'employé	0	0
Modification/réduction/liquidation de plan	0	- 12 395
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées	-2 895	- 2 047
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROIT A REMBOURSEMENT AU 31/12	35 122	35 529

- **Variation de la provision**

En milliers d'euros	2009	2008
(Provisions) / actifs au 1 ^{er} janvier	11	763
Cotisation de l'employeur	1 924	3 599
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0
Paiements directs de l'employeur	0	- 4 351
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 1 916	0
(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12	19	11

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 17

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Fonds pour risques bancaires généraux	87 386	98 891
VALEURS AU BILAN	87 386	98 891

À signaler une reprise de FRBG pour 11,5 M€.

NOTE 18

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

En milliers d'euros	Capitaux propres					Total des capitaux propres
	Capital ^{(1) (2) (5)}	Primes, réserves et report à nouveau ^{(3) (4)}	Ecart conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	191 510	1 817 043	0	2 812	231 968	2 243 333
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007					- 23 235	- 23 235
Variation de capital ⁽⁶⁾	- 57					- 57
Variation des primes et réserves ⁽⁶⁾						0
Affectation du résultat social 2007		209 958			- 209 958	0
Report à nouveau débiteur		- 1 225			1 225	0
Résultat de l'exercice 2008					228 366	228 366
Autres variations				- 282		- 282
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	191 453	2 025 776	0	2 530	228 366	2 448 125
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2008					- 23 589	- 23 589
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2008		204 777			- 204 777	0
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2009					236 340	236 340
Autres variations				- 279		- 279
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	191 453	2 230 553	0	2 251	236 340	2 660 597

(1) Le capital souscrit a été appelé en totalité.

(2) Pas de CCI émis à la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

(3) Pas de primes d'émission.

(4) Pas de réévaluation légale.

(5) Pas d'actions propres.

(6) Pas de nouvelle émission de Certificats Coopératifs d'Association.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 19

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

En milliers d'euros	2009	2008
Capitaux propres	2 660 597	2 448 125
Fonds pour risques bancaires généraux	87 386	98 891
Dettes subordonnées et titres participatifs	0	0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 747 983	2 547 016

NOTE 20

OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	2009		2008	
	Participations consolidées	Autres entreprises liées	Participations consolidées	Autres entreprises liées
CRÉANCES	68 893	53	86 908	72
Sur les établissements de crédit et institutions financières	5 893	0	5 857	0
Sur la clientèle	63 000	53	81 051	72
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0
DETTES	39 208	1 688	56 574	2 042
Sur les établissements de crédits et institutions financières	0	0	0	0
Sur la clientèle	39 208	1 688	56 574	2 042
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	0	0	0	0
ENGAGEMENTS DONNÉS	205 211	57	225 804	0
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0	0	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15	57	0	0
Garanties données à des établissements de crédit	202 866	0	223 764	0
Garanties données à la clientèle	2 330	0	2 040	0
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	0	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 21

OPÉRATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRÊTS EN DEVISES

En milliers d'euros	2009		2008	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT	0	0	0	0
Devises	0	0	0	0
Euros	0	0	0	0
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	44 262	44 381	75 212	75 275
Devises	19 527	24 920	35 051	40 438
Euros	24 735	19 461	40 161	34 837
PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES	0	0	0	0
TOTAL	44 262	44 381	75 212	75 275

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 22

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

TYPE D'OPERATION En milliers d'euros	2009			2008
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
OPERATIONS FERMES	2 265 160	0	2 265 160	2 442 985
OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS ⁽¹⁾	0	0	0	0
• Contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0
• Contrats à terme de change	0	0	0	0
• Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	0	0	0	0
• Autres contrats à terme	0	0	0	0
OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ ⁽¹⁾	2 265 160	0	2 265 160	2 442 985
• Swaps de taux d'intérêt	2 265 160	0	2 265 160	2 442 985
• Autres contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0
• Contrats à terme de change	0	0	0	0
• FRA	0	0	0	0
• Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	0	0	0	0
• Autres contrats à terme	0	0	0	0
OPERATIONS CONDITIONNELLES	959 003	0	959 003	1 181 493
OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS	0	0	0	0
• Instr.de taux d'intérêt à terme conditionnels :				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
• Instr.sur action et ind. Bours. à terme conditionnels :				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
• Instr.de taux de change à terme conditionnels :				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ	959 003	0	959 003	1 181 493
• Options de swap de taux :				
Achetées	0	0	0	0
Vendues	0	0	0	0
• Instr. de taux d'intérêts à terme conditionnels :				
Achetés	955 408	0	955 408	1 169 886
Vendus	3 595	0	3 595	11 607
• Instr.de taux de change à terme conditionnels :				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
• Instr. sur actions et indices bours. à terme cond. :				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
• Autres instruments à terme conditionnels :				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
DÉRIVÉS DE CRÉDIT	0	0	0	0
• Contrats de dérivés de crédit :				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
TOTAL	3 224 163	0	3 224 163	3 624 478

⁽¹⁾ Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Notes annexes aux comptes sociaux

22.1 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Répartition par durée restant à courir En milliers d'euros									
	Total 31/12/2009			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1an	> 1 à < 5 ans	> 5 ans	< 1an	> 1 à < 5 ans	> 5 ans	< 1an	> 1 à < 5 ans	> 5 ans
• Futures	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• F.R.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Swaps de taux d'intérêt	109 484	1 849 917	305 759	109 484	1 849 917	305 759	0	0	0
• Swaps de devises	0	0	10 607	0	0	10 607	0	0	0
• Caps, Floors, Collars	29 225	450 211	479 567	29 225	450 211	479 567	0	0	0
• Forward taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOUS TOTAL	138 709	2 300 128	795 933	138 709	2 300 128	795 933	0	0	0
• Opérations de change à terme	78 036	0	0	78 036	0	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	216 745	2 300 128	795 933	216 745	2 300 128	795 933	0	0	0

22.2 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : JUSTE VALEUR

En milliers d'euros	31/12/09		31/12/08	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
• Futures	0	0	0	0
• Options de change	0	0	0	0
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0	0
• Options de taux	0	0	0	0
• F.R.A.	0	0	0	0
• Swaps de taux d'intérêt	142 304	2 265 160	138 303	2 442 985
• Swaps de devises	10 606	10 607	10 601	10 602
• Forward taux	0	0	0	0
• Caps, Floors, Collars	4 885	959 003	4 911	1 181 493
• Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	0	0	0	0
SOUS TOTAL	157 795	3 234 770	153 815	3 635 080
• Opérations de change à terme	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	157 795	3 234 770	153 815	3 635 080

(La juste valeur sera renseignée coupon couru inclus)

Notes annexes aux comptes sociaux

22.3 INFORMATION SUR LES SWAPS

VENTILATION DES CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE DEVICES En milliers d'euros

CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE DEVICES	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	0	798 767	1 477 000	0
Contrats assimilés ⁽¹⁾	0	0	0	0

⁽¹⁾ Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

TRANSFERTS DE CONTRATS D'ÉCHANGE ENTRE DEUX CATEGORIES DE PORTEFEUILLE En milliers d'euros

NOUVEAU PORTEFEUILLE / ANCIEN PORTEFEUILLE	CLASSIFICATION AU 31/12/2009			
	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Position ouverte isolée		NEANT		
Micro-couverture	NEANT			NEANT
Macro-couverture				NEANT
Swaps de transaction		NEANT	NEANT	

NOTE 23

INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

En milliers d'euros	2009			2008		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
• Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0	0	0	0
• Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	189 136	73 743	262 879	178 684	93 539	272 223
• Risques sur les autres contreparties	1 202	745	1 947	729	586	1 315
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	190 338	74 488	264 826	179 413	94 125	273 538
DONT RISQUES SUR CONTRATS DE :						
• Taux d'intérêt, change et matières premières	0	0	0	0	0	0
• Dérivés actions et sur indices	0	0	0	0	0	0
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	0	0	0	0	0	0
INCIDENCES DES ACCORDS DE COMPENSATION	0	0	0	0	0	0
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	190 338	74 488	264 826	179 413	94 125	273 538

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 24

PRODUITS NETS D'INTERÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

PRODUITS NETS D'INTERETS En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	827 486	857 923
sur opérations avec les établissements de crédit	13 498	20 783
sur opérations internes au Crédit Agricole	100 954	94 824
sur opérations avec la clientèle	629 262	683 022
sur obligations et autres titres à revenu fixe	32 100	38 616
Produit net sur opérations de macro-couverture	51 462	19 056
Autres intérêts et produits assimilés	210	1 622
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	- 478 262	- 515 566
sur opérations avec les établissements de crédit	- 10 548	- 16 895
sur opérations internes au Crédit Agricole	- 333 548	- 401 831
sur opérations avec la clientèle	- 96 738	- 59 735
sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 37 111	- 36 506
Charge nette sur opérations de macro-couverture	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	- 317	- 599
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊT ET REVENUS ASSIMILÉS	349 224	342 357

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont donc désormais présentées sur des lignes spécifiques. Au 31 décembre 2009, le montant du produit net sur opérations de couverture s'élevait à 51 462 milliers d'euros.

NOTE 25

REVENUS DES TITRES

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
• TITRES DE PLACEMENT	2 843	7 130
• LIVRET DEVELOPPEMENT DURABLE	0	0
• TITRES D'INVESTISSEMENT	28 719	26 267
• OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	538	5 219
REVENUS DES TITRES À REVENUS FIXES	32 100	38 616
• PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	344	1 043
• TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	59 530	71 790
• TITRES DE PLACEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	52	7 205
• OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	0	0
REVENUS DES TITRES À REVENUS VARIABLES	59 926	80 038
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	92 026	118 654

Les produits des titres à revenus variables incluent les versements par la SAS rue La Boétie de dividendes de 28,92 M€.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 26

PRODUIT NET DES COMMISSIONS

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
• Sur opérations avec les établissements de crédit	715	- 2	713	1 173	- 2	1 171
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	46 958	- 32 588	14 370	42 124	- 21 562	20 562
• Sur opérations avec la clientèle	81 501	- 138	81 363	73 941	- 136	73 805
• Sur opérations sur titres	625	0	625	0	0	0
• Sur opérations de change	509	0	509	402	0	402
• Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	0	0	0	0	0	0
• Sur prestations de services financiers	191 788	- 15 153	176 635	135 812	- 14 408	121 404
• Provision pour risques sur commissions	1 436	- 1 718	- 282	1 162	- 1 278	- 116
TOTAL	323 532	- 49 599	273 933	254 614	- 37 386	217 228

NOTE 27

GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Solde des opérations sur titres de transaction	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	2 681	3 009
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	673	4 834
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATIONS	3 354	7 843

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 28

GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

En milliers d'euros

TITRES DE PLACEMENT	TOTAL 2009	TOTAL 2008
Dotations aux dépréciations	- 4 318	- 40 059
Reprises de dépréciations	28 235	1 379
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	23 917	- 38 680
Plus-values de cession réalisées	3 202	5 042
Moins-values de cession réalisées	- 12 801	- 653
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSIONS RÉALISÉES	- 9 599	4 389
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	14 318	- 34 291

TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	TOTAL 2009	TOTAL 2008
Dotations aux dépréciations	- 94	0
Reprises de dépréciations	0	93
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	- 94	93
Plus-values de cession réalisées	1 141	1 458
Moins-values de cession réalisées	0	0
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES	1 141	1 458
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	1 047	1 551
TOTAL GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	15 365	- 32 740

Les plus-values de cession comprennent 1,1 M€ de plus-value sur titres de l'activité de portefeuille, et - 9,6 M€ de plus-value sur titres de placement.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 29

AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Produits divers	4 714	51 302
Quote part des opérations faites en commun	0	0
Refacturation et transfert de charges	0	0
Reprises provisions	0	55
Opérations de Crédit bail et assimilés	0	0
TOTAL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 714	51 357
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Charges diverses	- 119	- 121
Quote part des opérations faites en commun	- 1 778	- 1 699
Refacturation et transfert de charges	0	0
Dotations provisions	0	- 55
Opérations de Crédit bail et assimilés	0	0
TOTAL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	- 1 897	- 1 875

NOTE 30

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	MONTANT 2009	MONTANT 2008
FRAIS DE PERSONNEL :		
• Salaires et traitements :	108 929	104 996
• Charges sociales :	52 867	50 992
dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	14 159	14 493
• Intéressement et participation	27 221	25 766
• Impôts et taxes sur rémunérations	13 414	13 676
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	202 431	195 430
Refacturation et transferts de charges de personnel	- 4 576	- 2 968
FRAIS DE PERSONNEL NETS	197 855	192 462
FRAIS ADMINISTRATIFS :		
• Impôts et taxes	9 814	9 848
• Services extérieurs	108 135	109 961
• Autres frais administratifs	122	578
TOTAL DES CHARGES ADMINISTRATIVES	118 071	120 387
Refacturation et transferts de charges administratives	- 71	- 52
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	118 000	120 335
VALEUR NETTE AU BILAN	315 855	312 797

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature allouées pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 2 929 K€, et les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs à 319,4 K€.

Notes annexes aux comptes sociaux

30.1 EFFECTIF PAR CATÉGORIE (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

CATEGORIE DE PERSONNEL	31/12/2009	31/12/2008
CADRES	730	712
NON CADRES	2 292	2 326
TOTAL	3 022	3 038

NOTE 31

COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	- 287 427	- 108 000
Dépréciations de créances douteuses	- 147 119	- 105 266
Autres provisions et dépréciations	- 140 308	- 2 734
REPRISES DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	241 976	74 536
Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	92 421	66 919
Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	149 555	7 617
VARIATION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	- 45 451	- 33 464
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	- 1 334	- 1 255
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	- 12 904	- 11 195
Décote sur prêts restructurés	- 416	- 303
Récupérations sur créances amorties	1 551	1 473
Pertes sur risques opérationnels	0	0
COÛT DU RISQUE	- 58 554	- 44 744

⁽¹⁾ Dont 8,9 M€ utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises.

Dont 4 M€ utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises.

⁽²⁾ Dont 54,6 M€ d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

⁽³⁾ Dont 0,1 M€ sur les créances douteuses compromises.

⁽⁴⁾ Dont 9 M€ sur les créances douteuses compromises.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 32

RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

En milliers d'euros	MONTANT 2009	MONTANT 2008
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS		
• De titres d'investissement	0	0
• De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 1 466	- 411
REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS		
• De titres d'investissement	0	0
• De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	9 654	6 086
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS	8 188	5 675
• De titres d'investissement	0	0
• De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	8 188	5 675
PLUS-VALUES DE CESSIONS RÉALISÉES		
• Sur titres d'investissement	0	0
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	137	244
MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES		
• Sur titres d'investissement	0	0
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	670	0
• Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	0
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION	- 533	244
• Sur titres d'investissement	0	0
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 533	244
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	7 655	5 919
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
• Plus-values de cession	243	510
• Moins-values de cession	- 6	- 567
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	237	- 57
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	7 892	5 862

NOTE 33

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est n'a pas comptabilisé au cours de l'exercice de produits ni de charges exceptionnels.

NOTE 34

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La somme de 98,2 M€ d'IS inclut 98,9 M€ d'IS dû pour l'exercice 2009.

L'impact des reprises de provisions pour impôts différés s'élève à 2,9 M€.

La charge d'impôt de l'exercice inclut une économie issue de l'intégration fiscale de 2 M€ ainsi que des régularisations sur exercices antérieurs.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 35

AFFECTATION DES RÉSULTATS

(en euros)

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	236 339 714,25
REPORT À NOUVEAU	0,00
Réserve spéciale loi sur le mécénat	9 866,20
Intérêt aux parts sociales	5 025 379,28
Rémunération des certificats coopératifs d'associés	17 725 478,57
Versement à la réserve légale	160 184 242,65
Versement aux réserves facultatives	53 394 747,55

NOTE 36

IMPLANTATION DANS DES ÉTATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 37

PUBLICITÉ DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

En milliers d'euros	KPMG	%	FOGEX	%
AUDIT :				
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	133,60	100%	89,10	100%
• Missions accessoires		0%		0%
SOUS-TOTAL	133,60	100%	89,10	100%
AUTRES PRESTATIONS :				
• Juridique, fiscal et social		0%		0%
• Technologie de l'information		0%		0%
• Audit interne		0%		0%
• Autres : à préciser si > à 10 % des honoraires d'audit		0%		0%
SOUS-TOTAL	0,00	0%	0,00	0%
TOTAL	133,60	100%	89,10	100%

⁽¹⁾ Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

KPMG Audit
51, rue de Saint-Cyr
CP 409
69338 Lyon Cedex 9

Fogex S.A.S.
Espace d'activité de Sennecé
644, rue des Grandes Teppes
B.P. 187 - Sennecé les Mâcon
71009 Mâcon Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est

Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or
Capital social : €.191.453.490
Ce rapport contient 46 pages
Référence : L101-49

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de perspectives économiques difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Règles et principes comptables

Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2, 2.5 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations au titre du risque de crédit avéré et des provisions destinées à couvrir des risques de crédit non affectés individuellement (notes de l'annexe 2.1, 9, 14 et 31). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions sur base de portefeuilles.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (note de l'annexe 2.2). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs d'utilité au 31 décembre 2009 pour les principales lignes du portefeuille.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Lyon et Mâcon, le 1^{er} mars 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

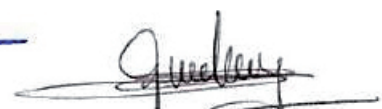
FOGEX S.A.S.



Alain Feuillet
Associé



Claude Hébert
Associé



Anne Guillemain
Associée

KPMG Audit
51, rue de Saint-Cyr
CP 409
69338 Lyon Cedex 9

Fogex S.A.S.
Espace d'activité de Sennecé
644, rue des Grandes Teppes
B.P. 187 - Sennecé les Mâcon
71009 Mâcon Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est

Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or
Capital social : €.191.453.490
Ce rapport contient 5 pages
Référence : L101-66

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

1. Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 - Avance accordée à SAS RUE LA BOETIE

- **Nature et objet**

Votre Caisse a accordé une nouvelle avance d'un montant de € 29.749.900, rémunérée au taux d'intérêt Euribor 3 mois + 20 points de base.

- **Modalités**

Le montant de l'avance a été capitalisé en paiement de l'augmentation de capital de SAS Rue La Boétie réalisée en juillet 2009. Les produits d'intérêts s'élèvent au 31 décembre 2009 à € 32.121,63.

- **Autorisation**

Conseil d'Administration du 2 juin 2009.

1.2 - Capitalisation d'avances accordées à SAS RUE LA BOETIE

- **Nature et objet**

Votre Caisse a capitalisé des avances en paiement de l'augmentation de capital de SAS Rue La Boétie réalisée en juillet 2009.

- **Modalités**

Le montant des avances capitalisées s'élève à € 33.535.754.

- **Autorisation**

Conseil d'Administration du 2 juin 2009.

2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 - Convention d'intégration fiscale

Avec les sociétés suivantes :

PRESTIMMO	SCI GAMBETTA
CREDIT AGRICOLE PARTICIPATIONS	SNC EUROPIMMO
INTERIMOB	SCI 57 COURS DE LA LIBERTE
SCI QUAI JEAN MOULIN	SEPI SNC
WIGGINS FRANCE	SCI DU 36
SCI 113 RUE DES CHARMETTES	CREDIT AGRICOLE CREATION
CENTRE EST PARTICIPATIONS II	SEPI SA
CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST IMMOBILIER	CFF
CENTRE EST IMMOBILIER PARTICIPATIONS	SCI 5 RUE DU BŒUF

- **Nature et objet**

Votre Caisse Régionale a opté pour le régime d'intégration fiscale avec les sociétés indiquées ci-dessus. Cette option permet à votre Caisse Régionale de se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt forfaitaire annuel, et ceci pour la durée de l'option.

- **Modalités**

La charge nette d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2009 s'élève à € 98.265.805.

2.2 - Avances accordées à SAS RUE LA BOETIE

- **Nature et objet**

Votre Caisse Régionale a accordé diverses avances au profit de SAS Rue La Boétie qui ont fait l'objet d'une rémunération conformément aux différentes conventions signées.

- **Modalités**

Montant Maximal hors intérêts	Modalité rémunération	Solde avance 31/12/2009	Produit d'intérêt au 31/12/2009
€ 194.100.000	Selon avenant conclu en 2009	€ 203.238.893,14	€ 18.458.267,65
€ 21.684.000	Euribor 3 mois + 30 points base	€ 10.242.036,62	€ 250.185,91

Les commissaires aux comptes

Lyon et Mâcon, le 1^{er} mars 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

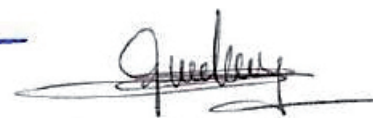
FOGEX S.A.S.



Alain Feuillet
Associé



Claude Hébert
Associé



Anne Guillemin
Associée

Chapitre 2 :

Les Comptes Consolidés aux normes IFRS

Cadre Général

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ CONSOLIDANTE

Le Crédit agricole Centre-est, ayant son siège social 1 rue Pierre de Truchis de Lays à Champagne au Mont d'Or - 69410, est une société coopérative à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 399 973 825. Son code APE est 6419 Z.

Sont rattachées au Crédit agricole Centre-est, 136 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes du Crédit agricole Centre-est seul, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales en sus des comptes des filiales consolidées.

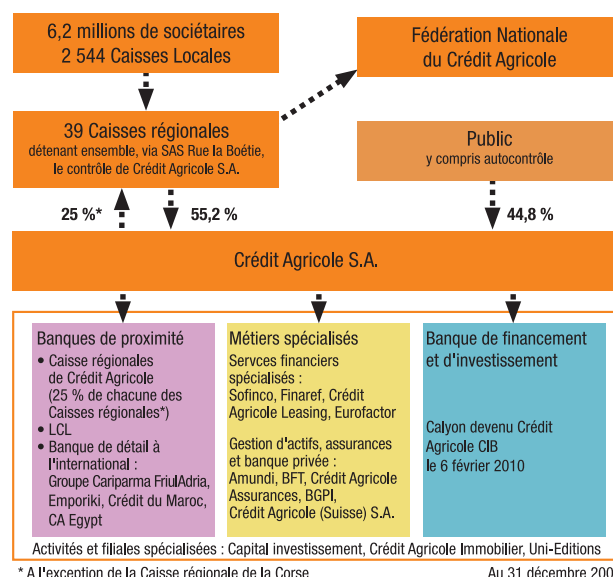
De par la loi bancaire, le Crédit agricole Centre-est est un établissement de crédit doté des compétences bancaires et commerciales subséquentes et est soumis à la réglementation bancaire. Le Crédit agricole Centre-est exerce également une activité d'assurance.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 600 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit".

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (livret d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur Livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Cadre Général

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit agricole.

Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ("FRBLS") destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Autres relations internes

Le capital du Crédit agricole Centre-est est détenu à hauteur de 143 582 milliers d'euros (soit 75 %) par les 136 Caisses locales qui lui sont affiliées et à hauteur de 47 871 milliers d'euros (soit 25 %) par Crédit Agricole S.A. sous forme de Certificats coopératifs d'associés.

Le Conseil d'administration, constitué de 17 membres, ainsi que le Comité de Direction, comprenant 14 membres, représentent les principaux dirigeants du Crédit agricole Centre-est. Les avantages au personnel et autres rémunérations les concernant sont présentées en cumul dans le paragraphe 7.1.

- **Informations relatives aux parties liées**

Les transactions et soldes relatifs aux opérations avec les parties liées sont présentés ci après dès lors qu'ils sont jugés significatifs pour la compréhension des états financiers.

Le Crédit agricole Centre-est a consenti en juin 2009 une avance en compte courant supplémentaire de 29 750 milliers d'euros à la SAS Rue La Boétie. Cette avance a été capitalisée en juillet, (cf § suivant).

Le Crédit agricole Centre-est a souscrit à hauteur de 33 535 milliers d'euros à l'augmentation de capital SAS Rue La Boétie en juillet 2009. Cette souscription a été entièrement réalisée par capitalisation d'avance en compte courant. Le Crédit agricole Centre-est détient ainsi, au 31/12/2009, 5,42 % de la SAS Rue La Boétie pour un montant nominal souscrit de 878 210 milliers d'euros.

Le Crédit agricole Centre-est a consenti en janvier 2009 une avance en compte courant supplémentaire à la SAS SACAM développement à hauteur de 6 635 milliers d'euros. Cette avance est rémunérée au taux de 5 %, et les intérêts relatifs s'élèvent à 313 milliers d'euros en 2009.

Enfin, le Crédit agricole Centre-est a souscrit au capital de la SAS Sacam Avenir (société créée en 2009) à hauteur de 4 968 milliers d'euros soit 5,61 % du capital de cette société.

Cadre Général

- Transactions avec les parties liées impactant le compte de résultat

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
INTÉRÊTS REÇUS SUR AVANCES EN COMPTES COURANTS		
• SAS Rue la Boétie	18 748	9 381
• SAS Sacam Développement	859	547
DIVIDENDES REÇUS		
• SAS Rue la Boétie	28 921	59 641
• SAS Sacam Développement	698	840
PLUS VALUE DE CESSION DE TITRES DE PARTICIPATION		
• SAS Sacam ^(*)	6 961	
DIVIDENDES VERSÉS		
• Crédit Agricole SA	17 725	17 127

^(*) Dont 7 270 milliers d'euros enregistrés en dividendes au titre du boni de liquidation de la société, et - 309 milliers d'euros enregistrés en moins values de cession.

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2009

COMPTE DE RÉSULTAT

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	856 569	933 728
Intérêts et charges assimilées	- 497 015	- 594 005
Commissions (produits)	331 445	264 363
Commissions (charges)	- 50 013	- 38 188
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	9 081	- 20 560
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	30 386	66 625
Produits des autres activités	47 277	96 806
Charges des autres activités	- 23 920	- 24 279
PRODUIT NET BANCAIRE	703 810	684 490
Charges générales d'exploitation	- 323 248	- 322 261
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 14 913	- 14 301
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	365 649	347 928
Coût du risque	- 60 929	- 44 685
RESULTAT D'EXPLOITATION	304 720	303 243
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	730	316
Gains ou pertes nets sur autres actifs	- 2 723	- 353
Variations de valeur des écarts d'acquisition		
RESULTAT AVANT IMPÔT	302 727	303 206
Impôts sur les bénéfices	- 92 339	- 86 254
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
RESULTAT NET	210 388	216 952
Intérêts minoritaires	0	9
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	210 388	216 943

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2009

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Écarts de conversion	(13)	14
Actifs disponibles à la vente	300 693	(790 423)
Instruments dérivés de couverture	331 445	264 363
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence	300 680	(790 409)
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	-	-
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	300 680	(790 409)
Résultat net part du groupe	210 388	216 943
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	511 068	(573 466)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	511 068	(573 466)

Les Caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue la Boétie. Les modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie, prévues par la convention de liquidité, reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses Régionales et de Crédit Agricole S.A. le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

L'application des modalités de la nouvelle convention de liquidité n'a cependant aucun impact sur la valorisation du titre au 31 décembre 2009 ; Celui-ci reste en effet évalué selon les 20 derniers cours de bourse, conformément à la méthode retenue en 2008.

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2009

BILAN ACTIF

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
CAISSE, BANQUES CENTRALES	122 819	112 277
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	163 946	175 211
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	150 220	139 587
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	1 293 791	1 033 288
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 818 588	1 749 524
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	15 364 682	14 749 895
ECART DE RÉÉVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	1 247	
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	599 725	523 151
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS ⁽¹⁾	89 970	105 681
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	272 375	354 068
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS		
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	24 760	24 547
IMMEUBLES DE PLACEMENT	202 039	201 475
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	92 318	93 826
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 159	15 944
ECARTS D'ACQUISITION		
TOTAL DE L'ACTIF	20 213 639	19 278 474

⁽¹⁾ Au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants pour 15 003 milliers d'euros et actifs d'impôts différés pour 90 678 milliers d'euros.

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2009

BILAN PASSIF

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
BANQUES CENTRALES		
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	20 832	15 355
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	2 578	1 125
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	10 232 471	10 516 284
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	6 123 326	5 227 306
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	473 909	739 319
ECART DE RÉÉVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	113 356	104 604
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	6 041	0
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	294 208	243 441
DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS		
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE		
PROVISIONS	46 656	51 159
DETTES SUBORDONNÉES		
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	2 900 247	2 379 850
CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES	532 512	502 617
RÉSERVES CONSOLIDÉES	2 132 052	1 935 675
GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	25 295	-275 385
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	210 388	216 943
INTÉRÊTS MINORITAIRES	15	31
TOTAL DU PASSIF	20 213 639	19 278 474

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2009

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Libellé (en milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres consolidés part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital ⁽¹⁾	Elimination des titres auto-détenus						
CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2008	280 660	360 731	- 143 582	1 953 761	515 024	0	2 966 594	22	2 966 616
Augmentation de capital	4 808						4 808		4 808
Variation des titres auto détenus									
Dividendes versés en 2008				- 20 626			(20 626)		(20 626)
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stock options									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires									
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					- 790 409		(790 409)		(790 409)
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									
Résultat au 31 décembre 2008						216 943	216 943	9	216 952
Variation de l'écart de conversion				2 435			2 435		2 435
Autres variations				105			105		105
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2008	285 468	360 731	- 143 582	1 935 675	- 275 385	216 943	2 379 850	31	2 379 881
Affectation du résultat au 31 décembre 2008				216 943		- 216 943			
CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2009	285 468	360 731	- 143 582	2 152 618	- 275 385	0	2 379 850	31	2 379 881
Augmentation de capital	29 895						29 895		29 895
Variation des titres auto détenus									
Dividendes versés en 2009				- 20 727			(20 727)		(20 727)
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires								- 16	(16)
Mouvements liés aux stock options									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires									
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					300 680		300 680		300 680
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									
Résultat au 31 décembre 2009						210 388	210 388	0	210 388
Variation de l'écart de conversion				35			35		35
Autres variations				126			126		126
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2009	315 363	360 731	- 143 582	2 132 052	25 295	210 388	2 900 247	15	2 900 262

⁽¹⁾Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2009

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres enregistrent une progression de 520 381 milliers d'euros sur l'exercice 2009, passant de 2 379 881 milliers d'euros au 31 décembre 2008 à 2 900 262 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Cette variation provient essentiellement des éléments suivants :

- Variation des gains et pertes latents sur titres AFS, net d'impôts différés : + 300 680 milliers d'euros.
- Résultat bénéficiaire au 31 décembre 2009 : + 210 388 milliers d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit agricole Centre-est en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2009

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	299 901	303 206
Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	24 077	22 324
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	54 917	41 491
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 730	- 316
Perte nette/gain net des activités d'investissement	3 256	1 623
(Produits)/charges des activités de financement		
Intérêts courus non échus (créances et dettes rattachées)	- 1 092	17 046
Autres mouvements ⁽⁴⁾	6 719	78 444
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	87 147	160 612
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 332 968	444 221
Flux liés aux opérations avec la clientèle	205 304	- 180 181
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 253 707	- 236 317
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs disponibles à la vente	78 570	96 209
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs détenus à échéance	- 74 694	- 13 887
Flux liés aux autres opérations affectant des immeubles de placement	- 9 377	- 9 649
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	133 503	-103 359
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	666	
Impôts versés	- 83 077	- 92 008
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 335 780	- 94 971
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE (A)	51 268	368 847
<i>Flux liés aux participations⁽²⁾</i>	<i>- 38 663</i>	<i>- 182 752</i>
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>- 16 711</i>	<i>- 11 051</i>
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	- 55 374	- 193 803
<i>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires⁽³⁾</i>	<i>9 167</i>	<i>- 15 819</i>
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</i>		
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	9 167	- 15 819
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)		
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	5 061	159 225
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	512 964	353 739
Solde net des comptes de caisse, banques centrales*	112 081	99 894
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	400 883	253 845
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	518 025	512 964
Solde net des comptes de caisse, banques centrales*	122 733	112 081
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	395 292	400 883
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	- 5 061	- 159 225

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2009

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Pour l'année 2009, ce montant correspond au versement des dividendes de Crédit Agricole Financement Suisse pour 666 milliers d'euros.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2009, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de l'entité s'élève à - 38 663 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- décaissement lié à la souscription à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boetie : - 33 535 milliers d'euros ;
- décaissement lié à la souscription au capital de Sacam Avenir : - 4 968 milliers d'euros ;
- décaissement lié à la libération du solde du capital de Sacam international : - 1 171 milliers d'euros ;
- encaissements liés aux cessions de titres de participations sur la période : + 1 812 milliers d'euros.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend :

- le paiement des dividendes versés par le Crédit agricole Centre-est à Crédit agricole SA pour 17 127 milliers d'euros ;
- le paiement des dividendes versés par les Caisses Locales à leurs sociétaires, 3 600 milliers d'euros ;
- l'augmentation de capital souscrite par les sociétaires des Caisses Locales : + 29 895 milliers d'euros.

(4) La ligne "autres mouvements" est essentiellement composé en 2009 comme en 2008 de l'annulation de l'impact dans le compte de résultat de la réévaluation à la juste valeur des éléments couverts : 7 078 milliers d'euros en 2009 et 79 001 milliers d'euros en 2008.

1 - PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite "carve out"), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par le Crédit agricole Centre-est. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par le Crédit agricole Centre-est sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8 ;
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt ;
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;
- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du "résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres" est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;
- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;

- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 ;
- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824-2009), relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;
- l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165-2009), relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;
- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1^{er} juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;
- les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009), relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements. En 2008, le Crédit agricole Centre-est n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008.

L'application de l'interprétation IFRIC 14 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Notes annexes aux états financiers

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70/2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839/2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2011 ;
- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.

Le Crédit agricole Centre-est n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

1.2 Format de présentation des états financiers

Le Crédit agricole Centre-est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004.

1.3 Principes et méthodes comptables

1.3.1 Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2009 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Instruments financiers évalués à la juste valeur

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt et transmises par Crédit Agricole S.A.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Comme décrit dans la note relative aux principes comptables, seuls les produits dont les modèles de valorisation n'intègrent que des paramètres jugés observables, voient leur marge reconnue comptablement en résultat dès l'initiation.

- Participations non consolidées

Notes annexes aux états financiers

- Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations. Tout ce qui concerne les avantages au personnel est détaillé dans la note 7.

- Dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, d'autres facteurs peuvent être pris en considération (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme...); ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

- Dépréciations des créances irrécouvrables

La valeur du poste "Prêts et créances" est ajustée par une dépréciation relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Une dépréciation collective sur encours sain est également dotée. L'évaluation de cette dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs.

- Provisions

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations :

- La provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- Les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2009,
- Les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

- Dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

- Actif d'impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.3.2 Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée notamment par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n°1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au classement d'actifs financiers .

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.3.2.1 Titres à l'actif

- **Classification des titres à l'actif**

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit agricole Centre-est.

Notes annexes aux états financiers

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de Groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le Crédit agricole Centre-est a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

BMTN, EMTN ou obligation dont le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte, car son taux est indexé sur des actions, paniers d'actions ou indices.

Le Crédit agricole Centre-est a fait le choix de comptabilisation de l'instrument hybride à la juste valeur sur option sans séparation pour ces actifs financiers.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit agricole Centre-est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit agricole Centre-est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille "prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "dépréciation des titres".

• Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le Crédit agricole Centre-est utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le Crédit agricole Centre-est utilise également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme ... Au-delà de ces critères, Le Crédit agricole Centre-est constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 2 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

• Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories "Titres détenus jusqu'à l'échéance" et "Prêts et créances". Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

1.3.2.2 Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "actifs financiers disponibles à la vente" ou "actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

Le Crédit agricole Centre-est n'a réalisé aucun reclassement de cette nature en 2008 et en 2009.

1.3.2.3 Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

Notes annexes aux états financiers

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, le Crédit agricole Centre-est distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Crédit agricole Centre-est constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

- Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle.

Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit agricole Centre-est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance : les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, le Crédit agricole Centre-est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39. L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflète le jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective : le Crédit agricole Centre-est a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. L'encours des provisions sectorielles s'élève à 110 140 milliers d'euros dont 20 640 milliers d'euros pour la filière viticole, ovin et bovin, 20 100 milliers d'euros pour la filière immobilière, 9 000 milliers d'euros relatifs aux crédits court terme habitat et 60 400 milliers d'euros relatifs aux crédits habitats.

• Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

1.3.2.4 Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

• Titres au passif

- Distinction dettes - capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'UE le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent dorénavant être classées en capitaux propres.

Par symétrie, le groupe Crédit Agricole a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts D'OPCVM (Equity, mixtes, alternatives,..) sont désormais considérées comme des instruments de capitaux propres.

1.3.2.5 Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

1.3.2.6 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

• La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Notes annexes aux états financiers

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite "carve out"). De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

• Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

1.3.2.7 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Crédit agricole Centre-est retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Notes annexes aux états financiers

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et basée sur des données de marché observables ;
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- **Niveau 3** : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restante à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie. Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "actifs financiers disponibles à la vente" car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable.

Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Ces titres, listés dans la note 2.2 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

1.3.2.8 Gains ou pertes nets sur instruments financiers

• Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

• Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

1.3.2.9 Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit agricole Centre-est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

1.3.2.10 Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.2.11 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

1.3.3 Provisions (IAS 37 et 19)

Le Crédit agricole Centre-est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le Crédit agricole Centre-est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16.

1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

- **Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies**

Le Crédit agricole Centre-est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Notes annexes aux états financiers

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.3).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le Crédit agricole Centre-est n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le Crédit agricole Centre-est a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Centre-est a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

• Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit agricole Centre-est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.5 Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Aucune option n'a été octroyée aux salariés du Crédit agricole Centre-est.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le Crédit agricole Centre-est applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %.

Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2009.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par le Crédit agricole Centre-est (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1^{er} Janvier 2007. Les charges relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des "réserves consolidées part du Groupe".

1.3.6 Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Notes annexes aux états financiers

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif. Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur OPCVM, lorsqu'elles sont taxables ne donnent pas lieu à constatation d'impôts différés. En effet, lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values nettes sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun).

Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part

Les moins-values nettes sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, ne sont pas déductibles.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal de la prépondérance immobilière sont taxées, au taux de droit commun. Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice ont donné lieu, le cas échéant, au calcul d'un impôt différé selon les critères et taux d'imposition définis ci-dessus.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable ;
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

1.3.7 Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Notes annexes aux états financiers

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants.

Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

1.3.8 Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.9 Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.3.10 Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés. S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.3.11 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Le Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'actif concerné par cette norme IFRS 5.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31 et SIC 12)

1.4.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation inclut la Caisse régionale du Crédit agricole centre-est ainsi que toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28, IAS 31 et SIC 12, celle-ci dispose d'un contrôle exclusif, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable.

Le Crédit agricole Centre-est consolide les entités qui satisfont aux critères suivants :

- détention directe ou indirecte d'au moins 20 % des droits de vote ;
- total du bilan supérieur à 10 millions d'euros pour les sociétés à caractère financier ou à 45 millions d'euros pour les sociétés autres que financières.

• Les normes de consolidation du Groupe Crédit agricole

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit agricole Centre-est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale du Centre-est et ses 136 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

• Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Notes annexes aux états financiers

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit agricole Centre-est détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Crédit agricole Centre-est détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un accord contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit agricole Centre-est est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

• Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad-hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par la norme SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le Crédit agricole Centre-est, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte du Crédit agricole Centre-est selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que le Crédit agricole Centre-est obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- le Crédit agricole Centre-est a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme "de pilotage automatique", le Crédit agricole Centre-est a délégué ces pouvoirs de décision ;
- le Crédit agricole Centre-est a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou
- le Crédit agricole Centre-est conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

• Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

1.4.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par le Crédit agricole Centre-est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit agricole Centre-est ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit agricole Centre-est ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable ;

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

1.4.3 Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.4.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité) selon la méthode du coût historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement constatés en résultat ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

1.4.5 Regroupements d'entreprises - Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des fusions de Caisses régionales, qui sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application d'IFRS 3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

A la date d'acquisition (ou à la date de chaque transaction dans le cas d'une acquisition par achats successifs d'actions), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique "écarts d'acquisition" lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique "participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre.

Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Crédit agricole Centre-est dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste "réserves consolidées part du Groupe"; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Crédit agricole Centre-est dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1^{er} janvier 2007, directement en réserves consolidées part du Groupe.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires ;
- en contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres ;
- la quote-part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires s'impute en réduction des capitaux propres.

Le Groupe Crédit agricole Centre-est n'a pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2009 : les différences de première consolidation relatives aux sociétés EUROPIMMO et SEPI sont affectées à la valeur des immeubles.

Notes annexes aux états financiers

2 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SOCIETES	CONTRÔLE	% INTERET	METHODE
ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS			
CA PARTICIPATIONS	100,00	100,00	IG
CREDIT AGRICOLE FINANCEMENTS SUISSE	20,00	20,00	MEQ
ACTIVITÉ DE MOYENS			
CAPIMO	100,00	100,00	IG
ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE			
PRESTIMMO	100,00	100,00	IG
EUROPIMMO	100,00	100,00	IG
SEPI	100,00	100,00	IG
CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST IMMOBILIER	100,00	100,00	IG
ACTIVITÉ DE PRISES DE PARTICIPATIONS			
CALIXTE INVESTISSEMENT	100,00	100,00	IG
FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS			
CAPI CENTRE-EST	99,99	99,99	IG

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Le périmètre de consolidation n'a subi aucune modification par rapport au 31 décembre 2008.

2.2 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille "Actifs disponibles à la vente", sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS RUE LA BOETIE	886 460	5,42%	563 958	5,42%
SACAM INTERNATIONAL	48 009	5,42%	57 344	5,42%
SACAM DEVELOPPEMENT	45 772	5,72%	45 008	5,72%
SACAM AVENIR	4 968	5,61%	-	
CA CREATION	3 137	100,00%	2 366	100,00%
SACAM PARTICIPATIONS	2 832	3,91%	5	1,89%
SACAM FIRECA	2 553	4,86%	2 480	4,86%
SCI CAM	2 426	4,10%	2 426	4,10%
MONECAM FINANCE	2 162	28,50%	1 809	28,50%
SIPAREX ASSOCIES	2 131	6,56%	2 759	6,49%
AUTRES TITRES NON CONSOLIDES	9 930		15 256	
VALEUR AU BILAN DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS (1)	1 010 380		693 411	

(1) Dont - 2 416 milliers d'euros comptabilisé en résultat au titre de la dépréciation durable au 31/12/2009.
Dont - 2 101 milliers d'euros comptabilisé en résultat au titre de la dépréciation durable au 31/12/2008.

Notes annexes aux états financiers

3 - GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion du risque bancaire au sein du Crédit agricole Centre-est est assurée par la Direction des engagements et la Direction du fonctionnement qui ont pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "Politique de couverture des risques", comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1.1 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	163 946	175 211
Instruments dérivés de couverture	150 220	139 587
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	170 520	321 406
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	66 618	54 684
Prêts et créances sur la clientèle	15 364 682	14 749 895
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	599 725	523 151
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (NETS DE DÉPRÉCIATION)	16 515 711	15 963 934
Engagements de financement donnés	1 694 948	1 751 211
Engagements de garantie financière donnés	409 426	446 441
Provisions - Engagements par signature		
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (NETS DE PROVISIONS)	2 104 374	2 197 652
TOTAL EXPOSITION NETTE	18 620 085	18 161 586

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

3.1 Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Notes annexes aux états financiers

3.1.2 Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

3.1.2.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole) :

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009					
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		Total
Encours bruts non compromis		Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis		
Administrations centrales	1 727 965	1 680	306	1 364	282	1 726 319
Etablissements de crédit	66 595					66 595
Grandes entreprises	2 415 210	50 725	18 906	30 124	18 906	2 366 180
Clientèle de détail	11 513 163	168 170	65 190	107 551	57 894	11 347 718
TOTAL^(*)	15 722 933	220 575	84 402	139 039	77 082	15 506 812
Créances rattachées nettes						82 388
Dépréciations sur base collective						157 900
VALEURS NETTES AU BILAN						15 431 300

(*) dont encours clientèle sains restructurés pour 21 893 milliers d'euros.

Notes annexes aux états financiers

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008					
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		Total
Encours bruts non compromis		Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis		
Administrations centrales	1 487 629	20		20		1 487 609
Etablissements de crédit	(1) 54 570					54 570
Grandes entreprises	2 406 369	47 826	9 276	38 259	7 957	2 360 153
Clientèle de détail	11 112 324	118 999	49 971	76 049	43 835	10 992 440
TOTAL(*)	15 060 892	166 845	59 247	114 328	51 792	14 894 772
Créances rattachées nettes						(2) 79 088
Dépréciations sur base collective						169 281
VALEURS NETTES AU BILAN						14 804 579

(*) dont encours clientèle sains restructurés pour 17 628 milliers d'euros.

(1) Modification par rapport aux données publiées en 2008 : Neutralisation des opérations internes Crédit agricole SA, soit - 1 661 803 milliers d'euros.

(2) Modification par rapport aux données publiées en 2008 : Neutralisation des opérations internes Crédit agricole SA, soit - 33 037 milliers d'euros.

3.1.2.2 Engagement donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
Administrations centrales		240
Institutions non établissements de crédit	210 699	187 300
Grandes entreprises	261 264	302 666
Clientèle de détail	1 222 985	1 261 005
TOTAL	1 694 948	1 751 211
ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	18 094	2 001
Grandes entreprises	162 718	243 551
Clientèle de détail	228 614	200 889
TOTAL	409 426	446 441

Notes annexes aux états financiers

3.1.2.3 Dettes envers la clientèle -Ventilation par agent économique

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	100 353	15 579
Grandes entreprises	1 572 993	1 069 125
Clientèle de détail	4 387 222	4 108 721
TOTAL	6 060 568	5 193 425
Dettes rattachées	62 758	33 881
VALEUR AU BILAN	6 123 326	5 227 306

3.1.3 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

Libellé (en milliers d'euros)		31/12/2009						
		Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Encours douteux	Provisions individuelles	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement
		<= 90 jours	91 jours à 180 jours	181 jours à 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres						9 970	-5 029	4 941
Instruments de dettes	Administrations centrales							
	Etablissements de crédit					11 002	-3 764	7 238
	Institutions non Ets Crédit							
	Grandes Entreprises					592	-592	
	Clientèle de détail							
Clientèle : Encours sains prêts et avances	Administrations centrales							
	Etablissements de crédit							
	Institutions non Ets Crédit	22 330	7			2 016	-1 676	340
	Grandes Entreprises	90 765	3 745	6 179		75 801	-55 200	20 601
	Clientèle de détail	165 578	5 503	2 137		252 539	-184 624	67 915

La provision collective de 157 900 milliers d'euros n'a pas fait l'objet d'une affectation par agent économique. Les garanties et autres rhaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriérés de paiement sont pris en compte pour la détermination des provisions.

Libellé (en milliers d'euros)		31/12/2008						
		Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Encours douteux	Provisions individuelles	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement
		<= 90 jours	91 jours à 180 jours	181 jours à 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres						6 343	-3 076	3 267
Instruments de dettes	Administrations centrales							
	Etablissements de crédit							
	Institutions non Ets Crédit							
	Grandes Entreprises					400	-400	
	Clientèle de détail							
Clientèle : Encours sains prêts et avances	Administrations centrales							
	Etablissements de crédit							
	Institutions non Ets Crédit	33 608	350			20	-20	
	Grandes Entreprises	86 712	1 788	4 230	1 726	62 737	-51 851	10 886
	Clientèle de détail	161 691	8 354	8 927	2 275	188 350	-139 264	49 086

La provision collective de 169 281 milliers d'euros n'a pas fait l'objet d'une affectation par agent économique. Les garanties et autres rhaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriérés de paiement sont pris en compte pour la détermination des provisions.

Notes annexes aux états financiers

3.1.4 Opérations sur instruments dérivés - Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	189 136	73 743	262 879	178 684	93 539	272 223
Risques sur les autres contreparties	1 202	745	1 947	729	586	1 315
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	190 338	74 488	264 826	179 413	94 125	273 538
Dont risques sur contrats de :						
• Taux d'intérêt, change et matières premières						
• Dérivés actions et sur indices						
• Dérivés de crédit						
INCIDENCES DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATÉRIALISATION	0	0	0	0	0	0
TOTAL APRÈS EFFETS DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATÉRIALISATION	190 338	74 488	264 826	179 413	94 125	273 538

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2 Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières

Notes annexes aux états financiers

3.2.1 Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

3.2.1.1 Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	3 848	119 065	27 307	150 220	139 587
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts				3848	119 065	24 658	147 571	139 587
• Options de taux								
• Caps-floors-collars						2 649	2 649	
• Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
• Opérations fermes de change								
• Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
SOUS TOTAL	0	0	0	3 848	119 065	27 307	150 220	139 587
• Opérations de change à terme								
VALEURS NETTES AU BILAN	0	0	0	3 848	119 065	27 307	150 220	139 587

3.2.1.2 Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	2 412	166	2 578	1 125
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts					2 412	166	2 578	1 125
• Options de taux								
• Caps-floors-collars								
• Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
• Opérations fermes de change								
• Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
SOUS TOTAL	0	0	0	0	2 412	166	2 578	1 125
• Opérations de change à terme								
VALEURS NETTES AU BILAN	0	0	0	0	2 412	166	2 578	1 125

Notes annexes aux états financiers

3.2.1.3 Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	65	17 080	3 235	20 380	20 109
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts				65	16 526	1 503	18 094	15 031
• Options de taux								
• Caps-floors-collars					554	1 732	2 286	5 078
• Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
• Opérations fermes de change								
• Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits							0	0
• Autres								
SOUS TOTAL	0	0	0	65	17 080	3 235	20 380	20 109
• Opérations de change à terme								
VALEURS NETTES AU BILAN	0	0	0	65	17 080	3 235	20 380	20 109

3.2.1.4 Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	38	13 384	7 410	20 832	15 355
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts				38	13 377	7 368	20 783	15 189
• Options de taux								
• Caps-floors-collars					7	42	49	166
• Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
• Opérations fermes de change								
• Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
SOUS TOTAL	0	0	0	38	13 384	7 410	20 832	15 355
• Opérations de change à terme								
VALEURS NETTES AU BILAN	0	0	0	38	13 384	7 410	20 832	15 355

Notes annexes aux états financiers

3.2.2 Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	3 224 163	3 624 478
• Futures		
• FRA		
• Swaps de taux d'intérêts	2 265 160	2 442 985
• Options de taux		
• Caps-floors-collars	959 003	1 181 493
• Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	88 643	150 487
• Change à terme	88 643	150 487
• Opérations fermes de change		
• Options de change		
Autres instruments :	0	0
• Dérivés sur actions & indices boursiers		
• Dérivés sur métaux précieux		
• Dérivés sur produits de base		
• Dérivés de crédits		
• Autres		
TOTAL CHANGE À TERME	88 643	150 487
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS	3 312 806	3 774 965

- **Risque de taux**

(cf. rapport de gestion - chapitre "Politique de couverture des risques").

- **Risque de change**

(cf. rapport de gestion - chapitre "Politique de couverture des risques").

- **Risque de prix**

(cf. rapport de gestion - chapitre "Politique de couverture des risques").

3.3 Risque de liquidité et de financement

cf. rapport de gestion – chapitre "Politique de couverture des risques").

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le Crédit agricole Centre-est, en tant qu'établissement de crédit, respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Notes annexes aux états financiers

3.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	644 134	124 368	403 899	604 389	1 776 790
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	990 364	1 493 896	5 034 735	8 137 343	15 656 338
TOTAL	1 634 498	1 618 264	5 438 634	8 741 732	17 433 128
Créances rattachées					149 542
Dépréciations					399 400
VALEURS NETTES AU BILAN					17 183 270

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	664 757	133 407	417 786	500 423	1 716 373
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 294 528	1 500 138	4 628 238	7 583 418	15 006 322
TOTAL	1 959 285	1 633 545	5 046 024	8 083 841	16 722 695
Créances rattachées					137 140
Dépréciations					360 416
VALEURS NETTES AU BILAN					16 499 419

3.3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 045 113	2 289 183	3 358 246	2 513 987	10 206 529
Dettes envers la clientèle	3 853 807	350 637	1 816 519	39 605	6 060 568
TOTAL	5 898 920	2 639 820	5 174 765	2 553 592	16 267 097
Dettes Rattachées					88 700
VALEURS NETTES AU BILAN					16 355 797

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 869 329	2 294 308	3 496 971	2 812 881	10 473 489
Dettes envers la clientèle	4 015 860	245 335	893 188	39 042	5 193 425
TOTAL	5 885 189	2 539 643	4 390 159	2 851 923	15 666 914
Dettes Rattachées					76 676
VALEURS NETTES AU BILAN					15 743 590

Notes annexes aux états financiers

3.3.3 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE					
Bons de caisse	1 165	2 520	421		4 106
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	8 570	8 072	31 006	416 474	464 122
• Émis en France	8 570	8 072	31 006	416 474	464 122
• Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
TOTAL	9 735	10 592	31 427	416 474	468 228
Dettes rattachées					5 681
VALEUR AU BILAN					473 909

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE					
Bons de caisse	1 527	526	657		2 710
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	234 112	79 252	24 991	391 689	730 044
• Émis en France	234 112	79 252	24 991	391 689	730 044
• Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
TOTAL	235 639	79 778	25 648	391 689	732 754
Dettes rattachées					6 565
VALEUR AU BILAN					739 319

3.4 Couverture des risques de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion – chapitre "Politique de couverture des risques")

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

3.4.1 Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

3.4.2 Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Notes annexes aux états financiers

3.4.3 Instruments dérivés de couverture

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	150 220	2 578	1 790 230	139 587	1 125	1 880 000
Taux d'intérêt	150 220	2 578	1 790 230	139 587	1 125	1 880 000
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	0	0	0	0	0	0
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	0	0	0	0	0	0
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	150 220	2 578	1 790 230	139 587	1 125	1 880 000

3.5 Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion - chapitre "Politique de couverture des risques")

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", le Crédit agricole Centre-est est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit agricole Centre-est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Notes annexes aux états financiers

Conformément à ces dispositions, le Crédit agricole Centre-est a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,

- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Fonds propres de base (tier 1)	2 762 606	2 285 845
Fonds propres complémentaires (tier 2)	29 769	21 355
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance (si concerné)		
Déduction des fonds propres de base et complémentaire	- 1 227 021	- 968 667
TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	1 565 354	1 338 533

En application de la réglementation, le Crédit agricole Centre-est doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2009 comme en 2008, le Crédit agricole Centre-est a répondu à ces exigences réglementaires.

Notes annexes aux états financiers

4 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Produits et Charges d'intérêts

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	12 646	21 495
Sur opérations internes au Crédit Agricole	93 647	86 181
Sur opérations avec la clientèle	639 436	678 818
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	7 010	10 639
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	27 846	24 421
Intérêts courus et échus des instruments de couverture ⁽³⁾	75 984	112 174
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
PRODUITS D'INTÉRÊTS ^{(1) (2)}	856 569	933 728
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 10 493	- 16 887
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 326 844	- 394 887
Sur opérations avec la clientèle	- 92 345	- 55 484
Actifs financiers disponibles à la vente	- 28	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	- 41 303	- 34 477
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture ⁽³⁾	- 26 002	- 92 270
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
CHARGES D'INTÉRÊTS	- 497 015	- 594 005

⁽¹⁾ Dont 9 860 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2009 contre 10 305 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

⁽²⁾ Dont 4 172 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2009 contre 3 111 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

⁽³⁾ Les charges et produits correspondant au réescompte (intérêts courus et échus, étalement) de l'ensemble des instruments de couverture sont désormais tous rattachés aux lignes "intérêts courus et échus des instruments de couvertures" alors que certains étaient présentés jusqu'ici sur la ligne "résultat de couverture" de la rubrique "gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note 4.3). Le montant net des éléments reclassés s'élève à 63 milliers d'euros en 2009 et à 116 milliers d'euros en 2008.

Notes annexes aux états financiers

4.2 Commissions nettes

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	716	- 2	714	2 046	- 991	1 055
Sur opérations internes au Crédit Agricole	46 958	- 32 588	14 370	42 124	- 21 562	20 562
Sur opérations avec la clientèle	82 570	- 1 297	81 273	73 941	- 136	73 805
Sur opérations sur titres	625		625			0
Sur opérations de change	509		509	402		402
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	8 279	- 972	7 307	10 038	- 1 091	8 947
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers ^{(1) (2)}	185 667	- 14 915	170 752	103 944	- 13 555	90 389
Gestion d'OPCVM, Fiducie et activités analogues ⁽¹⁾	6 121	- 239	5 882	31 868	- 853	31 015
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	331 445	- 50 013	281 432	264 363	- 38 188	226 175

⁽¹⁾ Certaines commissions de prestations de services financiers, jusque là affectées à la rubrique "commissions sur gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues", ont été réaffectées à la rubrique "commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 21 513 milliers d'euros en 2009 et à 25 140 milliers d'euros en 2008.

⁽²⁾ Les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" de la rubrique "produits et charges nets des autres activités" ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 48 882 milliers d'euros en 2009 et à 46 611 milliers d'euros en 2008.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	- 3 230	9 136
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	8 696	- 33 149
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	2 669	3 033
Résultat de comptabilité de couverture	946	420
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	9 081	- 20 560

Notes annexes aux états financiers

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	429	(587)	(158)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	429	0	429
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture) ⁽¹⁾	0	(587)	(587)
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêts d'un portefeuille d'instruments financiers	15 627	(14 523)	1 104
Variations de juste valeur des éléments couverts	2 350	(9 855)	(7 505)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	13 277	(4 668)	8 609
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	16 056	(15 110)	946

⁽¹⁾ Les charges et produits correspondant au réescompte (intérêts courus et échus, étalement) de l'ensemble des instruments de couverture sont désormais tous rattachés aux lignes "intérêts courus et échus des instruments de couvertures" de la rubrique "produits et charges d'intérêt" (note 4.1) alors que certains étaient présentés jusqu'ici en "résultat de couverture". Le montant net des éléments reclassés s'élève à 63 milliers d'euros en 2009 et à 116 milliers d'euros en 2008.

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	0	0	0
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêts d'un portefeuille d'instruments financiers	80 351	79 931	420
Variations de juste valeur des éléments couverts	303	79 303	(79 000)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	80 048	628	79 420
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	80 351	79 931	420

Notes annexes aux états financiers

4.4 Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes reçus	37 141	61 417
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente*	- 1 311	5 923
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	- 5 444	- 715
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	30 386	66 625

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement

Les pertes sur titres dépréciés durablement se décomposent comme suit au 31 décembre 2009 :

- dépréciation durable de titres de participations : 685 milliers d'euros (dont la SALT TLM pour 677 milliers d'euros) ;
- dépréciation durable sur autres titres : 4 759 milliers d'euros (dont dépréciation d'OPCVM actions ou diversifiés pour 4 663 milliers d'euros).

A noter que certain de ces titres dépréciés durablement ont été cédé en 2009, ce qui s'est traduit par une reprise de provision (3 121 milliers d'euros) enregistrée sur la ligne "Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente".

4.5 Produits et charges nets des autres activités

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	92	204
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	14 664	15 629
Autres produits (charges) nets ⁽¹⁾	8 601	56 694
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	23 357	72 527

(1) les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers" de la rubrique "commissions nettes" (note 4.2). Le montant net de ces commissions s'élève à 48 882 milliers d'euros en 2009 et à 46 611 milliers d'euros en 2008.

4.6 Charges générales d'exploitation

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Charges de personnel	206 231	202 015
Impôts et taxes	10 284	10 655
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	106 733	109 591
CHARGES D'EXPLOITATION	323 248	322 261

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes du Crédit agricole Centre-est.

Notes annexes aux états financiers

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2009 est donnée ci-dessous :

Libellé (en milliers d'euros hors taxe)	2009				2008
	KPMG	FOGEX	E&Y	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	178	89	11	278	329
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes			57	57	0
TOTAL	178	89	68	335	329

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux amortissements	- 18 001	- 16 367
• immobilisations corporelles	- 17 594	- 16 080
• immobilisations incorporelles	- 407	- 287
Dotations aux dépréciations	3 088	2 066
• immobilisations corporelles	2 778	2 052
• immobilisations incorporelles	310	14
TOTAL	- 14 913	- 14 301

4.8 Coût du risque

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DÉPRÉCIATIONS	-282 821	-108 476
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	- 3 956	- 200
Prêts et créances	- 270 334	- 105 399
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Comptes de régularisation et actifs divers	- 215	- 142
Engagement par signature	- 3 513	- 658
Risques et charges	- 4 803	- 2 077
REPRISES DE PROVISIONS ET DE DÉPRÉCIATIONS	222 092	63 876
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	220
Prêts et créances	216 434	55 737
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Comptes de régularisation et actifs divers	98	302
Engagement par signature	496	
Risques et charges	5 064	7 617
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	- 60 729	- 44 600
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 1 336	- 1 255
Récupérations sur prêts et créances amorties	1 551	1 473
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Décotes sur crédits restructurés	- 415	- 303
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE	- 60 929	- 44 685

Notes annexes aux états financiers

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES D'EXPLOITATION	- 2 723	- 353
Plus-values de cession	155	455
Moins-values de cession	- 2 878	- 808
TITRES DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	- 2 723	- 353

4.10 Impôts

4.10.1 Charge d'impôt

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Charge d'impôt courant	94 920	76 857
Charge d'impôt différé	- 2 581	9 397
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	92 339	86 254

4.10.2 Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009		
	Base	Taux	Impôt théorique
Résultat net	210 388		
Impôt sur le bénéfice et impôts différés	92 339		
Base de l'impôt théorique (résultat avant impôt)	302 727	34,43 %	104 229
Différences permanentes	(27 882)	34,43 %	(9 600)
Différences temporaires	2 805	34,43 %	966
Effets des résultats en pertes			
Effets des différences de taux			
Effets de l'imposition à taux réduit	(10 503)	34,43 %	(3 616)
Effets de la non imposition - régime spécial			
Autres (IFA, Crédit d'impôts...)			(546)
Intégration fiscale	2 631	34,43 %	906
IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			92 339

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008		
	Base	Taux	Impôt théorique
Résultat net	216 943		
Impôt sur le bénéfice et impôts différés	86 254		
Base de l'impôt théorique (résultat avant impôt)	303 197	34,43 %	104 391
Différences permanentes	(37 178)	34,43 %	(12 800)
Différences temporaires	(6 250)	34,43 %	(2 152)
Effets des résultats en pertes	2 917	34,43 %	1 004
Effets des différences de taux			
Effets de l'imposition à taux réduit	(8 415)	34,43 %	(2 897)
Effets de la non imposition - régime spécial	(137)	34,43 %	(47)
Autres (IFA, Crédit d'impôts...)			(1 028)
Intégration fiscale	(627)	34,43 %	(216)
IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			86 254

Notes annexes aux états financiers

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

Libellé (en milliers d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Variation de juste valeur	14	(790 423)		(790 409)	
Transfert en compte de résultat					
Variation de l'écart de conversion					
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du Groupe)	14	(790 423)		(790 409)	
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)					
TOTAL GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES EXERCICE 2008 ⁽¹⁾	14	(790 423)		(790 409)	
Variation de juste valeur	(13)	300 693		300 680	
Transfert en compte de résultat					
Variation de l'écart de conversion					
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	(13)	300 693		300 680	
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)					
TOTAL GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES EXERCICE 2009 ⁽¹⁾	(13)	300 693		300 680	

⁽¹⁾ les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Montant brut	312 160	- 814 516
Impôt	- 11 467	24 093
TOTAL NET	300 693	- 790 423

5 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Le montant des opérations réalisées par le Crédit agricole Centre-est à l'étranger ne nécessite pas l'établissement d'une analyse par zones géographiques.

Par ailleurs, le Crédit agricole Centre-est étant une banque de détail, l'analyse par pôles d'activité n'est pas significative.

Notes annexes aux états financiers

6 - NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 Caisse, Banques centrales

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	112 582		108 902	
Banques centrales	10 151		3 179	
Total en principal	122 733	0	112 081	0
Créances / dettes rattachées	86		196	
VALEUR AU BILAN	122 819	0	112 277	0

6.2 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

6.2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	20 380	20 109
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	143 566	155 102
VALEUR AU BILAN	163 946	175 211
Dont Titres prêtés		

6.2.2 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
• Effets publics et valeurs assimilées		
• Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Titres cotés		
- Titres non cotés		
• Actions et autres titres à revenu variable		
- Titres cotés		
- Titres non cotés		
Instruments dérivés	20 380	20 109
VALEUR AU BILAN	20 380	20 109

Notes annexes aux états financiers

6.2.3 Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	142 465	152 266
• Effets publics et valeurs assimilées		
• Obligations et autres titres à revenu fixe	142 465	152 266
- Titres cotés	4 443	4 216
- Titres non cotés	138 022	148 050
• Actions et autres titres à revenu variable	0	0
- Titres cotés		
- Titres non cotés		
Créances rattachées	1 101	2 836
VALEUR AU BILAN	143 566	155 102

6.2.4 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	20 832	15 355
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
VALEUR AU BILAN	20 832	15 355

6.2.5 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	20 832	15 355
VALEUR AU BILAN	20 832	15 355

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

Notes annexes aux états financiers

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

6.4.1 Actifs financiers disponibles à la vente

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
• Effets publics et valeurs assimilées		
• Obligations et autres titres à revenu fixe	168 342	317 685
- Titres cotés	87 172	118 584
- Titres non cotés	81 170	199 101
• Actions et autres titres à revenu variable	1 123 271	711 877
- Titres cotés		
- Titres non cotés	1 123 271	711 877
TOTAL DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	1 291 613	1 029 562
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	2 178	3 726
VALEUR AU BILAN⁽¹⁾	1 293 791	1 033 288

⁽¹⁾ dont 9 385 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2009 et 3 476 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

6.4.2 Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	168 342	6 460	1 744	317 685	4 655	31 058
Actions et autres titres à revenu variable	112 891	9 052	1 827	18 466	4 678	724
Titres de participation non consolidés	1 010 380	18 521	937	693 411	21 188	281 352
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées	2 178			3 726		
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	1 293 791	34 033	4 508	1 033 288	30 521	313 134
Impôts		- 5 362	- 1 174		- 3 692	- 10 948
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET IS)		28 671	3 334		26 829	302 186

Notes annexes aux états financiers

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

6.5.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes et prêts	4 675	10 741
• dont comptes ordinaires débiteurs sains	3 871	9 902
• dont comptes et prêts à terme	804	839
• dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	53 679	35 593
Prêts subordonnés	8 241	8 236
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
TOTAL	66 595	54 570
Créances rattachées	23	114
Dépréciations		
VALEUR NETTE	66 618	54 684
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires	391 542	391 013
Comptes et avances à terme	1 318 653	1 270 790
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
TOTAL	1 710 195	1 661 803
Créances rattachées	41 775	33 037
Dépréciations		
VALEUR NETTE	1 751 970	1 694 840
VALEUR NETTE AU BILAN	1 818 588	1 749 524

Notes annexes aux états financiers

6.5.2 Prêts et créances sur la clientèle

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		
Créances commerciales	51 066	66 220
Autres concours à la clientèle	15 069 129	14 493 225
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	86 200	86 200
Titres non cotés sur un marché actif	6 296	6 296
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	234 415	232 138
Comptes ordinaires débiteurs	209 232	122 243
TOTAL	15 656 338	15 006 322
Créances rattachées	107 744	103 989
Dépréciations	399 400	360 416
VALEUR NETTE	15 364 682	14 749 895
OPÉRATIONS DE CRÉDIT BAIL		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
TOTAL	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
VALEUR NETTE	0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	15 364 682	14 749 895

Au cours de l'année 2009, le Crédit agricole Centre-est a apporté 903 502 milliers d'euros de créances en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) contre 951 210 milliers d'euros en 2008. le Crédit agricole Centre-est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Notes annexes aux états financiers

6.6 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

Libellé (en milliers d'euros)	01/01/2009	Variation périmètre	Dotations	Reprises utilisations	Autres mouvements	31/12/2009
* CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	0	0	0	0	0	0
* CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	360 416	0	276 593	- 237 609	0	399 400
CRÉANCES COMMERCIALES - DOUTEUX						
CRÉANCES COMMERCIALES - COMPROMIS						
AUTRES CONCOURS - DOUTEUX	100 637		132 587	- 83 415	- 9 529	140 280
AUTRES CONCOURS - COMPROMIS	67 580				9 974	77 554
TITRES REÇUS EN PENSION LIVRÉE						
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS - DOUTEUX	22 726		11 971	- 10 586	- 445	23 666
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS - COMPROMIS						
TITRES DÉCLASSÉS EN PRÊTS	0			0		0
PRÊTS SUBORDONNÉS						
AVANCES CONSOLIDABLES	192			- 192		0
RISQUES PAYS						
RISQUES SECTORIELS**	56 850		132 035	- 78 745		110 140
COLLECTIVES LIÉES AU ENCOURS CRÉDITS*	112 431			- 64 671		47 760
* OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL	0	0	0	0	0	0
* TITRES DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE	0	0	0	0	0	0
* ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	3 476	0	9 400	- 3 491	0	9 385
TITRES DE PARTICIPATION	2 101		685	- 370		2 416
AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	975		4 759	- 3 121		2 613
AUTRES TITRES À REVENU FIXE	400		3 956			4 356
* AUTRES ACTIFS	581	0	215	- 134	0	662
AUTRES TIERS ET DIVERS	559		215	- 134		640
STOCKS	22					22
TOTAL	364 473	0	286 208	-241 234	0	409 447

* Les provisions collectives de 47 760 milliers d'euros ont été calculées à partir des outils Bâle II.

** Les provisions sectorielles de 110 140 milliers d'euros représentent quatre filières spécifiques (viticulture & bovins/ovins, promotion immobilière, crédits court terme habitat et crédit habitat).

Libellé (en milliers d'euros)	01/01/2008	Variation périmètre	Dotations	Reprises utilisations	Autres mouvements	31/12/2008
* CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	0	0	0	0	0	0
* CRÉANCES CLIENTÈLE	326 572	0	110 720	- 76 876	0	360 416
CRÉANCES COMMERCIALES - DOUTEUX						
CRÉANCES COMMERCIALES - COMPROMIS						
AUTRES CONCOURS - DOUTEUX	75 076		70 433	- 50 045	5 173	100 637
AUTRES CONCOURS - COMPROMIS	72 398				- 4 818	67 580
TITRES REÇUS EN PENSION LIVRÉE						
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS - DOUTEUX	21 899		9 195	- 8 013	- 355	22 726
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS - COMPROMIS						
TITRES DÉCLASSÉS EN PRÊTS	116			- 16		0
PRÊTS SUBORDONNÉS						
AVANCES CONSOLIDABLES	0		192			192
RISQUES PAYS						
RISQUES SECTORIELS	37 360		22 900	- 3 410		56 850
COLLECTIVES LIÉES AU ENCOURS CRÉDITS	119 723		8 000	- 15 292		112 431
* OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL	0	0	0	0	0	0
* TITRES DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE	0	0	0	0	0	0
* ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	2 781	0	915	- 220	0	3 476
TITRES DE PARTICIPATION	2 024		77			2 101
AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	337		638			975
AUTRES TITRES À REVENU FIXE	420		200	- 220		400
* AUTRES ACTIFS	741	0	142	- 302	0	581
AUTRES TIERS ET DIVERS	719		142	- 302		559
STOCKS	22					22
TOTAL	330 094	0	111 777	- 77 398	0	364 473

Notes annexes aux états financiers

6.7 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

6.7.1 Dettes envers les établissements de crédit

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes et emprunts	155	58
• dont comptes ordinaires créditeurs	121	32
• dont comptes et emprunts à terme	34	26
• dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
SOUS-TOTAL	155	58
Dettes rattachées	1	5 523
TOTAL	156	5 581
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires créditeurs		
Comptes et avances à terme	10 206 374	10 473 431
SOUS-TOTAL	10 206 374	10 473 431
Dettes rattachées	25 941	37 272
TOTAL	10 232 315	10 510 703
VALEUR AU BILAN	10 232 471	10 516 284

6.7.2. Dettes envers la clientèle

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires créditeurs	3 758 704	3 641 267
Comptes d'épargne à régime spécial	64 681	74 532
Autres dettes envers la clientèle	2 237 183	1 477 626
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
TOTAL	6 060 568	5 193 425
Dettes rattachées	62 758	33 881
VALEUR AU BILAN	6 123 326	5 227 306

6.8 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Effets publics et valeurs assimilées	198 074	147 777
Obligations et autres titres à revenu fixe	388 997	363 922
TOTAL	587 071	511 699
Créances rattachées	12 654	11 452
Dépréciations		
VALEURS NETTES AU BILAN	599 725	523 151

Notes annexes aux états financiers

6.9 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
Bons de caisse	4 106	2 710
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	464 122	730 044
• Émis en France	464 122	730 044
• Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
TOTAL	468 228	732 754
Dettes rattachées	5 681	6 565
VALEUR AU BILAN	473 909	739 319
DETTES SUBORDONNÉES		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
TOTAL	0	0
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	0	0
VALEUR AU BILAN TOTAL	473 909	739 319

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Impôts courants		15 003
Impôts différés	89 970	90 678
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	89 970	105 681
Impôts courants	6 041	
Impôts différés		
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	6 041	0

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

Impôts différés (en milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Actifs disponibles à la vente	42 632	35 351	42 191	34 402
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Provisions non déductibles	66 724		73 113	
Charges à payer non déductibles	2 646		2 326	
Autres différences temporaires	270 953	248 716	241 688	233 382
Autres Impôts différés	1 800	10 718	5 727	6 583
Effet des compensations	- 294 785	- 294 785	- 274 367	-274 367
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	89 970	0	90 678	0

Notes annexes aux états financiers

6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

6.11.1 Comptes de régularisation actif

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
AUTRES ACTIFS	116 160	117 469
Comptes de stocks et emplois divers	462	128
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	114 225	93 598
Comptes de règlements	1 473	23 743
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
COMPTES DE RÉGULARISATION	156 215	236 599
Comptes d'encaissement et de transfert	34 903	131 340
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	74	115
Produits à recevoir	114 532	101 214
Charges constatées d'avance	3 599	2 243
Autres comptes de régularisation	3 107	1 687
VALEUR NETTE AU BILAN	272 375	354 068

6.11.2 Comptes de régularisation passif

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
AUTRES PASSIFS ⁽¹⁾	84 617	64 308
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	78 762	56 982
Versement restant à effectuer sur titres	5 855	7 276
Autres passifs d'assurance		
Autres	0	50
COMPTES DE RÉGULARISATION	209 591	179 133
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	47 391	45 186
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	178	173
Produits constatés d'avance	67 458	54 574
Charges à payer	92 528	78 702
Autres comptes de régularisation	2 036	498
VALEUR AU BILAN	294 208	243 441

⁽¹⁾ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

⁽²⁾ Les montants sont indiqués en net.

6.12 Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

Néant.

Notes annexes aux états financiers

6.13 Immeubles de placement

Libellé (en milliers d'euros)	01/01/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
IMMEUBLES DE PLACEMENT^(*)						
Valeur brute	322 647		10 385	- 2 184	0	330 848
Amortissements et dépréciations	- 121 172		- 9 750	2 113	0	- 128 809
VALEUR NETTE AU BILAN	201 475	0	635	- 71	0	202 039

(*)Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

Libellé (en milliers d'euros)	01/01/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2008
IMMEUBLES DE PLACEMENT^(*)						
Valeur brute	317 063		12 815	- 5 688	- 1 543	322 647
Amortissements et dépréciations	- 116 526		- 9 467	3 693	1 128	- 121 172
VALEUR NETTE AU BILAN	200 537	0	3 348	- 1 995	- 415	201 475

(*)Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie "à dire d'expert", s'élève à 262 357 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 265 385 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

6.14 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Libellé (en milliers d'euros)	01/01/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
Valeur brute	293 647		17 145	- 4 893		305 899
Créances rattachées ⁽¹⁾	0					0
Amortissements & Dépréciations	- 199 821		- 17 094	3 334		- 213 581
VALEUR NETTE AU BILAN	93 826	0	51	-1 559	0	92 318
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Valeur brute	21 242		1 335	- 244	1	22 334
Amortissements & Dépréciations	- 5 298		- 407	530		- 5 175
VALEUR NETTE AU BILAN	15 944	0	928	286	1	17 159

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

Notes annexes aux états financiers

Libellé (en milliers d'euros)	01/01/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2008
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
Valeur brute	285 384		13 161	- 5 068	170	293 647
Créances rattachées ⁽¹⁾	0					0
Amortissements & Dépréciations	- 188 310		- 15 797	4 549	- 263	- 199 821
VALEUR NETTE AU BILAN	97 074	0	- 2 636	- 519	- 93	93 826
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Valeur brute	19 368		676	- 279	1 477	21 242
Amortissements & Dépréciations	- 5 068		- 597	382	- 15	- 5 298
VALEUR NETTE AU BILAN	14 300	0	79	103	1 462	15 944

⁽¹⁾ Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

6.15 Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant.

6.16 Provisions

6.16.1 Provision pour risques

Libellé (en milliers d'euros)	01/01/2009	VARIATION PERIMETRE	AUGMENTATIONS (dotations)	DIMINUTIONS (reprises)	UTILISATIONS	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2009
Risques sur les produits épargne logement	27 730			- 6 260			21 470
Risque d'exécution des engagements par signature	1 463		3 513	- 496	- 43		4 437
Risques opérationnels ⁽¹⁾	9 984		5 834	- 5 694			10 124
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 449		1 914	- 471	- 1 911		1 981
Litiges divers	2 895		337	- 690	- 1 102	310	1 750
Participations	0						0
Restructurations	0						0
Autres risques	6 638		3 960	- 1 866	- 1 528	- 310	6 894
TOTAL	51 159	0	15 558	- 15 477	- 4 584	0	46 656

⁽¹⁾ Dont 1 916 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail au 31 décembre 2009 et 2 356 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

La colonne "autres mouvements" enregistre des reclassements de comptes à comptes.

Notes annexes aux états financiers

6.16.2 Provision épargne logement

- Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

Libellé (en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 122	1 909
Ancienneté de plus de 10 ans	909	1 091
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	3 031	3 000
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	657	681
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	3 688	3 681

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2009 et 2008 et hors prime d'état.

- Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

Libellé (en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement	158	182
Comptes épargne-logement	388	392
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	546	574

- Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

Libellé (en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2	5
Ancienneté de plus de 10 ans	7	5
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	9	10
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	12	18
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	21	28

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Libellé (en millions d'euros)	01/01/2009	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2009
Plans d'épargne-logement	10	0	- 1		9
Comptes épargne-logement	18	0	- 6		12
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	28	0	- 7	0	21

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

Notes annexes aux états financiers

6.17 Capitaux propres

6.17.1 Composition du capital au 31 décembre 2009

Le Crédit agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2009	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2009	% du capital	% des droits de vote
CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'INVESTISSEMENTS (CCI)						
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉS (CCA)						
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 191 415			3 191 415	25,0 %	0,0 %
PARTS SOCIALES						
Dont 136 Caisses Locales	9 572 127	822 035	- 822 029	9 572 133	75,0 %	100%
Dont 17 administrateurs de la CR	17	0	0	17	ns	ns
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	ns	ns
TOTAL	12 763 560	822 035	- 822 029	12 763 566	100,0 %	0

ns : montant non significatif.

La valeur nominale des titres est de 15,00€ et le montant total du capital est de 191 453 milliers d'euros.

6.17.2 Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres du Crédit agricole Centre-est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes versés figurent dans le tableau de variation de capitaux propres (20 727 milliers d'euros) et se décomposent comme suit :

- dividendes versées par le Crédit agricole Centre-est à Crédit agricole SA, 17 127 milliers d'euros ;
- dividendes versés par les Caisses Locales à leurs sociétaires, 3 600 milliers d'euros.

Notes annexes aux états financiers

6.17.3 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009					
	Indeterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		122 819				122 819
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 101	12 878	85 472	64 495	163 946
Instruments dérivés de couverture		3 774	74	119 065	27 307	150 220
Actifs financiers disponibles à la vente	1 189 529	9 413	45 071	33 391	16 387	1 293 791
Prêts et créances	61	1 662 933	1 570 679	5 344 705	8 604 892	17 183 270
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 247					1 247
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		23 450	85 724	329 599	160 952	599 725
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 190 837	1 823 490	1 714 426	5 912 232	8 874 033	19 515 018
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			38	13 384	7 410	20 832
Instruments dérivés de couverture				2 412	166	2 578
Dettes envers les établissements de crédit		2 071 055	2 289 183	3 358 246	2 513 987	10 232 471
Dettes envers la clientèle		3 916 565	350 637	1 816 519	39 605	6 123 326
Dettes représentées par un titre		15 416	10 592	31 427	416 474	473 909
Dettes subordonnées						
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	113 356					113 356
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	113 356	6 003 036	2 650 450	5 221 988	2 977 642	16 966 472

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008					
	Indeterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		112 277				112 277
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		6 582	27 496	70 250	70 883	175 211
Instruments dérivés de couverture		3 137		107 723	28 727	139 587
Actifs financiers disponibles à la vente	766 304	13 061	32 482	101 548	119 893	1 033 288
Prêts et créances	6 296	1 830 071	1 609 360	5 013 579	8 040 113	16 499 419
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		14 399	27 434	379 879	101 439	523 151
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	772 600	1 979 527	1 696 772	5 672 979	8 361 055	18 482 933
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				8 770	6 585	15 355
Instruments dérivés de couverture				1 125		1 125
Dettes envers les établissements de crédit		1 880 714	2 296 305	3 502 846	2 836 419	10 516 284
Dettes envers la clientèle		4 049 741	245 335	893 188	39 042	5 227 306
Dettes représentées par un titre		238 462	81 172	26 361	393 324	739 319
Dettes subordonnées						
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	104 604					104 604
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	104 604	6 168 917	2 622 812	4 432 290	3 275 370	16 603 993

Notes annexes aux états financiers

7 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

7.1 Détail des charges de personnel

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Salaires et traitements	110 586	109 251
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	14 159	14 493
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)		
Autres charges sociales	40 851	38 827
Intéressement et participation	27 221	25 766
Impôts et taxes sur rémunération	13 414	13 678
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	206 231	202 015

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature alloués pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 2 929 milliers d'euros, et les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs à 319 milliers d'euros.

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2009	31/12/2008
France	3 240	3 247
Etranger		
TOTAL	3 240	3 247

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Cf 1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19).

Notes annexes aux états financiers

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE		
DETTE ACTUARIELLE - DÉBUT DE PÉRIODE	35 517	41 931
Coût des services rendus sur la période	1 842	1 856
Effet de l'actualisation	1 781	2 014
Cotisations de l'employé		
Modification, réduction, liquidation de plan	483	(12 396)
Acquisition, cession (modif périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
PRESTATIONS VERSÉES (OBLIGATOIRE)	(2 895)	(2 047)
(gains) / pertes actuariels	(1 185)	4 159
DETTE ACTUARIELLE - FIN DE PÉRIODE	35 543	35 517
CHARGE COMPTABILISÉE		
Coût des services rendus sur la période	1 842	1 856
Effet de l'actualisation	1 781	2 014
Rendement attendu des actifs sur la période	(1 444)	(1 674)
Amortissement du coût des services passés	41	
Amortissement des gains / pertes actuariels	(304)	2 156
(gains) / pertes sur les réductions et liquidations		
(gains) / pertes sur la limitation de surplus		
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	1 916	4 352
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME		
DROITS À REMBOURSEMENTS - DÉBUT PÉRIODE		
Juste valeur des actifs - début de période	35 529	42 694
Rendement attendu des actifs	1 444	1 674
Gains / pertes actuariels sur les actifs du régime	(880)	2 004
Cotisation de l'employeur	1 924	3 599
Cotisation de l'employé		
Modification, réduction, liquidation de plan		(12 395)
Acquisition, cession (modif périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations remboursées	(2 895)	(2 047)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS - DROITS À REMBOURSEMENT - FIN DE PÉRIODE	35 122	35 529
COMPOSITION		
Droits à remboursement		
Autres catégories d'instruments financiers (à détailler)		
JUSTE VALEUR DES ACTIFS - DROITS À REMBOURSEMENT - FIN DE PÉRIODE		
PROVISION / ACTIFS		
Dettes actuarielles - fin période	35 543	35 517
Coût des services passés non comptabilisés	442	
Gains / (pertes) sur la limitation de surplus		
Provisions - fin période	(35 101)	(35 517)
Juste valeur des actifs - fin période	35 119	35 527
Position nette (passif) / actif - fin de période	18	10
VARIATION		
Situation financière - début de période	11	763
Impact du changement de méthode		
Cotisation de l'employeur	1 924	3 599
Paiements directs de l'employeur		
Acquisition, cession (modification périmètre de conso)		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	(1 916)	(4 352)
SITUATION FINANCIÈRE NETTE BILAN (PASSIF)/ ACTIF FIN DE PÉRIODE	19	10

Les données relatives à la filiale Crédit agricole Centre-est Immobilier ne sont pas significatives et n'ont donc pas été intégrées dans ce tableau.

Notes annexes aux états financiers

7.4 Autres engagements sociaux

7.4.1 Rémunération variable collective

La participation du Crédit agricole Centre-est relève de l'accord de droit commun dont la finalité est de permettre aux salariés de percevoir une quote-part des bénéfices de l'entreprise. AMT ne satisfait pas aux seuils de déclenchement de la participation.

Le Crédit agricole Centre-est a mis en place un accord facultatif d'intéressement associant financièrement les salariés au développement de l'entreprise. Il est indexé sur le résultat comptable de l'exercice.

En l'absence de rentabilité financière pour AMT, l'intéressement distribué aux salariés est assis sur l'intéressement et la participation moyens des Caisses régionales adhérentes, pondéré par un coefficient d'atteinte budgétaire.

Un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) permet aux salariés de ces deux sociétés de constituer un portefeuille d'épargne investie en valeurs mobilières ou monétaires.

Les sommes investies sont bloquées pendant 5 années mais sont en contrepartie exonérées d'impôt sur le revenu.

7.4.2 Engagements en matière de médailles

Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice.

Le montant de 1 916 milliers d'euros au 31 décembre 2009 tient compte de l'actualisation.

8 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

8.1 Engagements donnés et reçus

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
ENGAGEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 694 948	1 751 211
• Engagements en faveur d'établissements de crédit		0
• Engagements en faveur de la clientèle	1 694 948	1 751 211
Ouverture de crédits confirmés	1 059 070	1 258 375
- Ouverture de crédits documentaires	6 697	8 410
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 052 373	1 249 965
Autres engagements en faveur de la clientèle	635 878	492 836
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	409 426	446 441
• Engagements d'ordre d'établissement de crédit	-	-
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties	-	-
• Engagements d'ordre de la clientèle	409 426	446 441
Cautions, avals et autres garanties	45 001	52 524
Cautions immobilières	39 663	60 302
Garanties financières	86	86
Autres garanties d'ordre de la clientèle	324 676	333 529
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	3 925 786	108 149
ENGAGEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	107 152	380 305
• Engagements reçus d'établissements de crédit	107 152	380 305
• Engagements reçus de la clientèle	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	3 599 926	3 261 418
• Engagements reçus d'établissements de crédit	612 626	588 437
• Engagements reçus de la clientèle	2 987 300	2 672 981
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 046 269	949 328
Autres garanties reçues	1 941 031	1 723 653
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS	36 918	49 082

Notes annexes aux états financiers

8.2 Actifs donnés en garantie de passif

Le Crédit agricole Centre-est n'a donné aucun actif en garantie.

8.3 Actifs obtenus par prise de possession de garantie au cours de la période

La politique du Crédit agricole Centre-est consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

8.4 Garanties détenues dont l'entité peut disposer

Les garanties détenues par le Crédit agricole Centre-est et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du Crédit agricole Centre-est.

9 - RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "actifs financiers disponibles à la vente" ou "actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes.

9.1 Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie "actifs financiers détenus à des fins de transaction" auxquels le groupe a procédé depuis l'entrée en vigueur de l'amendement IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par cet amendement. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 818 588	1 818 588	1 749 524	1 749 524
Prêts et créances sur la clientèle	15 364 682	15 551 350	14 749 895	14 456 172
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	599 725	623 307	523 151	528 526
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	10 232 471	10 236 215	10 516 284	10 516 284
Dettes envers la clientèle	6 123 326	6 123 326	5 227 306	5 227 306
Dettes représentées par un titre	473 909	473 909	739 319	739 319
Dettes subordonnées				

9.2 Reclassements effectués par le Crédit agricole Centre-est

Le Crédit agricole centre-est n'a procédé à aucun retraitement de cette nature en 2008 comme en 2009.

10 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Notes annexes aux états financiers

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que le Crédit agricole Centre-est prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable.

Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.

10.2.1 Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

• Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

Libellé (en milliers d'euros)	Total 31.12.2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	20 380		20 380	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction	20 380		20 380	
• Effets publics et valeurs assimilées				
• Obligations et autres titres à revenu fixe				
• Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	20 380		20 380	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	143 566	4 443	139 123	
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	143 566	4 443	139 123	
• Effets publics et valeurs assimilées				
• Obligations et autres titres à revenu fixe	143 566	4 443	139 123	
• Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 293 791	89 985	1 203 806	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	170 520	89 290	81 230	
Actions et autres titres à revenu variable	1 123 271	695	1 122 576	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	150 220		150 220	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 607 957	94 428	1 513 529	

Notes annexes aux états financiers

- Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Libellé (en milliers d'euros)	Total 31.12.2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	20 382		20 382	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	20 382		20 382	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	2 578		2 578	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	22 960		22 960	

10.2.2 Changement de modèles de valorisation

Néant.

11 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

KPMG Audit
51, rue de Saint-Cyr
CP 409
69338 Lyon Cedex 9

Fogex S.A.S.
Espace d'activité de Sennecé
644, rue des Grandes Teppes
B.P. 187 - Sennecé les Mâcon
71009 Mâcon Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est

Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or
Capital social : €.191.453.490
Ce rapport contient 71 pages
Référence : L101-50

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 1.1, qui décrit les nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de perspectives économiques difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Estimations comptables :

- Comme indiqué dans les notes aux états financiers 1.3.2.3 "activité de crédits" et 3.1 "risque de crédit", la Caisse Régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par dépréciations sur base individuelle et sur base collective.
- Comme indiqué dans la note aux états financiers 1.3.2 "instruments financiers", la Caisse Régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers dans le cadre de l'arrêté des comptes. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et paramètres utilisés et vérifié sur la base des informations qui nous ont été communiquées que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par la Caisse régionale.
- La note aux états financiers 1.3.2.1 "titres à l'actif" expose notamment les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par la Caisse Régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Lyon et Mâcon, le 1^{er} mars 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

FOGEX S.A.S.



Alain Feuillet
Associé



Claude Hébert
Associé



Anne Guillemin
Associée

Chapitre 3 :

Les résolutions présentées à l'Assemblée Générale

Les résolutions présentées à l'Assemblée Générale

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE MARDI 16 MARS 2010

RESOLUTIONS

Première résolution

"L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve purement et simplement ces rapports dans toutes leurs parties. Elle approuve les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2009 et donne quitus de leur gestion aux administrateurs."

Deuxième résolution

"L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L 225-38 du Code de commerce et de l'article L 511-39 du Code monétaire et financier, approuve et ratifie les conventions conclues entre la Caisse régionale et certains administrateurs ou certaines entreprises ayant avec elle un ou plusieurs administrateurs communs."

Troisième résolution

"L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration de fixer à 3,5 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2009."

Quatrième résolution

"L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat. Le résultat net de l'exercice s'établit à 236 339 714,25 euros ce qui conduit à déterminer la répartition du résultat disponible comme suit :

- | | |
|---|------------------|
| • Réserve spéciale de la loi sur le mécénat | 9 866,20 € |
| • Intérêt aux parts sociales à 3,50 % | 5 025 379,28 € |
| • Rémunération des certificats coopératifs d'associés | 17 725 478,57 € |
| • Versement à la réserve légale | 160 184 242,65 € |
| • Versement aux réserves facultatives | 53 394 747,55 € |

Cinquième résolution

"Le capital social, qui était de 191 453 400 euros au 1^{er} janvier 2009 est passé à 191 453 490 euros au 31 décembre 2009. L'Assemblée générale constate et approuve l'augmentation de capital de 12 330 525 euros, et entérine le remboursement de 822 029 parts sociales représentant un montant de 12 330 435 euros, décidé en cours d'exercice par le Conseil d'administration."

Sixième résolution

"L'Assemblée générale donne pouvoir au Conseil d'administration pour fixer l'indemnité allouée au Président et aux membres du bureau statutaire de la Caisse régionale, dans le cadre des orientations fixées par Crédit agricole SA et la Fédération nationale du Crédit agricole."

Septième résolution

L'Assemblée générale prend acte des changements d'organisation interne intervenus au cours de l'exercice 2009 au sein de la société SA FOGEX.

L'Assemblée générale ratifie la décision du Conseil d'administration désignant Mme Anne GUILLEMIN de la société SA FOGEX en tant que co-signataire de M. Claude HEBERT pour la certification des comptes 2009.

L'Assemblée générale décide que pour l'exercice 2010 et pour la durée restant à courir des mandats en cours, la société SA FOGEX, sera représentée par Mme Anne GUILLEMIN, 644 rue des grandes Teppes - 71000 Mâcon.

Huitième résolution

« L'Assemblée générale - réélit, pour une durée de 3 ans, en exécution de l'article 17 des statuts, les administrateurs sortants qui sont :

Monsieur Daniel BEGUYOT
Monsieur Pierre VALLET
Monsieur Xavier CHARDIGNY
Monsieur Marc PARIOT
Monsieur François GERARD

Et élit pour une durée de 3 ans Monsieur Bernard REYBIER.

Les fonctions de ces administrateurs viendront à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012, sauf dispositions statutaires contraires.

Neuvième résolution

"L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui seront nécessaires."

